An aerial photograph showing a wide, calm river with a greenish-brown hue, winding through a lush, dense forest. The forest is composed of various shades of green, indicating different types of trees and vegetation. The riverbank on the right side shows some exposed earth and sparse trees. The overall scene is a natural, undisturbed landscape.

**RAPPORT DE MISSION DE SUIVI REACTIF CONJOINTE  
UNESCO/UICN DANS LE PARC NATIONAL DE LA COMOÉ  
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

**3-12 Avril 2017**

## Table des matières

<b>LISTE DES CARTES</b> .....	<b>3</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>3</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	<b>3</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>4</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES</b> .....	<b>6</b>
<b>RÉSUMÉ ANALYTIQUE ET LISTE DES RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>7</b>
<b>1. CONTEXTE DE LA MISSION</b> .....	<b>13</b>
1.1. <i>Historique de l'inscription</i> .....	13
1.2. <i>Critères et valeurs du bien lors de l'inscription</i> .....	13
1.3. <i>Conditions d'intégrité du bien lors de son l'inscription</i> .....	14
1.4. <i>Examen de l'état de conservation du bien par le Comité du patrimoine mondial</i> .....	15
1.5. <i>Justification de la mission</i> .....	16
<b>2. POLITIQUE NATIONALE POUR LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL</b> .....	<b>18</b>
2.1 <i>Législation nationale</i> .....	18
2.2 <i>Cadre institutionnel</i> .....	19
<b>3. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES PROBLÈMES / MENACES</b> .....	<b>21</b>
3.1 <i>Efficacité de la gestion</i> .....	21
3.2 <i>Nature et étendue des pressions sur le bien</i> .....	26
3.3 <i>Développements positifs dans la conservation du bien</i> .....	30
3.4 <i>Information sur toute menace ou dommage spécifiques</i> .....	34
<b>4. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN</b> .....	<b>37</b>
4.1 <i>Revue du maintien ou non des valeurs sur la base desquelles le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et des conditions d'intégrité</i> .....	37
4.2. <i>Revue de l'état de mise en œuvre des mesures correctives</i> .....	43
4.3 <i>Mise en œuvre de l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la liste en péril</i> .....	47
<b>5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>51</b>
<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>54</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>56</b>

## Liste des cartes

Carte 1: Localisation du parc national de la Comoé (source OIPR) .....	13
Carte 2 Localisation des activités humaines et feux de brousse (source : rapport comptage aérien 2016).....	28
Carte 3 Divagation du bétail dans le PNC (source: inventaire aérien 2016) .....	29
Carte 4 Localisation de la pêche illégale .....	30
Carte 5 Sites d'orpaillage dans le PNC (source OIPR).....	35
Carte 6 : localisation des permis miniers en dehors du PNC (OIPR) .....	35
Carte 7: végétation et occupation du sol du PNC et de sa périphérie 2014 (source PROFIAB II).....	39
Carte 8: distribution spatiale des éléphants du PNC (rapport inventaire pedestre éléphants 2016) .....	41

## Liste des figures

Figure 1 Organigramme de la Direction de la Zone Est.....	20
Figure 2 Les fonctions de gestion du parc national de la Comoé.....	21

## Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux d'exécution des programmes de gestion du PNC 2016.....	25
Graphique 2 : Pression anthropique au PNC: Evaluation rapide de la diversité faunique terrestre de Banco, Comoé, Tai/Nzo, Monts Tingui et Wraigué 2016.....	26
Graphique 3: Représentation graphique de la dynamique observée de 2000 à 2014 au niveau des types d'occupation du sol dans le Parc national de la Comoé (source : étude diachronique couvert végétal PNC).....	38

## REMERCIEMENTS

Cette mission de suivi réactif se doit d'adresser ses sincères remerciements à l'Etat partie de Côte d'Ivoire sans le concours duquel elle n'aurait pu avoir lieu.

Nous remercions particulièrement :

- Le Ministère de la Salubrité, de l'environnement et du développement durable,
- L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves et la Direction de Zone Nord-Est,
- La Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire,
- Les Partenaires au développement : GIZ, KFW, AFD,
- L'ONG Africa Nature international,
- Les autorités administratives, coutumières et traditionnelles de Bouna,
- La Direction Départementale de l'industrie et des mines de Bouna,
- Les Communautés locales de Gansé, Kakpin, Toungbo Yaga,
- La Station de Recherche en Ecologie de la Comoé,
- Le Centre de Recherche en Ecologie de l'Université Nangui Abrogoua d'Abidjan,
- La Chambre d'industrie et de commerce de Bondoukou,
- Le Bureau de l'UNESCO à Abidjan.

Grâce aux précieuses contributions des personnes suivantes, la mission a pu atteindre ses objectifs :

- S. Ex. Mme Anne Désirée Ouloto, Ministre de la Salubrité, de l'environnement et du développement durable pour sa disponibilité et son attention,
- M. Adama Tondossama, Directeur Général de l'OIPR pour son engagement continu et soutien pertinent,
- M. Roger Yao Kouadio, Directeur de Zone Nord-Est et ses collaborateurs pour leur accompagnement efficace durant toute la mission,
- M. Fozié TUO, Préfet de la Région de Bouna, pour ses orientations utiles,
- M. Francis Laugenie, Directeur de l'ONG Africa International pour son partage d'informations,
- MM. Caspary Hans-Ulrich et Tiomoko Djafarou de la GIZ pour leur soutien documentaire,
- M. Ngolo Fanny, Directeur Exécutif de la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire pour ses éclairages utiles,
- M. Eduard Linsenmair, Directeur de la station de recherche en écologie de la Comoé, et Juan Lapuente pour leur accueil chaleureux et contribution documentaire,

- M. Inza Koné chercheur au Centre Suisse de la recherche pour son partage d'informations,
- M. Issoufou Ouattara, Président de la Chambre d'industrie et de commerce de Bondoukou pour sa participation utile aux visites de terrain,
- Mme Martine Tahoux, Directrice du CRE, pour son hospitalité et son esprit de collaboration,
- Mme Jeannette Okama,Préfet de Niassian, pour son accueil chaleureux,
- M. Ouattara Hinissiekoun, Chef de province de Yalo, pour son attention,
- M. Ydo Yao, Représentant de l'UNESCO en Côte d'Ivoire pour sa disponibilité.

Enfin, nous remercions toutes les personnes qui, de loin ou de près, ont contribué à la réussite de notre mission.

## Liste des abréviations et acronymes

<b>AVCD</b>	Association Villageoise pour la Conservation et le Développement
<b>CRE</b>	Centre de Recherche en Ecologie
<b>DZ / DZNE</b>	Direction de Zone / Direction de Zone Nord-Est
<b>FPRCI</b>	Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
<b>FRCI</b>	Forces Républicaines de Côte d'Ivoire
<b>GEF</b>	Global Environment Facility / Fonds pour l'environnement mondial – FEM
<b>GEPRENAF</b>	Gestion Participative des Ressources Naturelles de Faune
<b>GIZ</b>	Agence de coopération technique de la République fédérale d'Allemagne
<b>LUCOFEBROU</b>	Lutte Contre les Feux de Brousse
<b>MIST</b>	Management Information System
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OIPR</b>	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
<b>PAG</b>	Plan d'Aménagement et de Gestion
<b>PARC-CI</b>	Projet d'Appui à la Relance de la Conservation des parcs et réserves de Côte d'Ivoire
<b>PCA</b>	Président du Conseil d'Administration
<b>PCGAP</b>	Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées
<b>PEF</b>	Poste des eaux et forêts
<b>PNC</b>	Parc national de la Comoé
<b>PRODEMIR</b>	Programme de développement économique en milieu rural
<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique
<b>UICN</b>	Union internationale pour la conservation de la nature
<b>UNESCO</b>	United Nation Educational, Scientific and Cultural Organization
<b>VUE</b>	Valeur Universelle Exceptionnelle

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE ET LISTE DES RECOMMANDATIONS

A la demande du Comité du patrimoine mondial (Décision 40 COM 7A.35) et sur invitation de l'Etat partie ivoirien, une mission conjointe Centre du patrimoine mondial/UICN de suivi réactif, s'est rendue en Côte d'Ivoire du 3 au 12 avril 2017 pour évaluer l'état de conservation du bien « Parc National de la Comoé » (PNC) inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2003. Cette inscription a été provoquée par la crise politico-militaire qui a éclaté en 2002 et conduit à un arrêt des mécanismes de gestion du bien et à une réduction inquiétante des effectifs des espèces phares comme l'éléphant, le chimpanzé et le lion, du fait du braconnage. Ainsi, la VUE du bien avait été fortement dégradée.

La mission, qui faisait suite à deux précédentes missions de suivi réactif organisées en 2006 et 2013 avait notamment comme objectif d'évaluer l'état de conservation du bien et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives et de l'état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste en péril.

La mission a adopté comme approche méthodologique, un travail de collecte et revue documentaire, suivi d'une série de réunions et d'entretiens à Abidjan et dans le PNC avec les partenaires, les acteurs concernés et les communautés locales. Des visites de terrain guidées par les autorités ivoiriennes ont également été réalisées.

A l'issue de ces travaux, la mission a notamment constaté que l'ensemble des mesures correctives ont été réalisées dans une approche intégrée et une dynamique transversale. Les résultats atteints sont très appréciables et dépassent souvent les objectifs initiaux. L'implication forte et soutenue des communautés locales a été notée avec satisfaction car elle constitue une condition indispensable à la conservation durable du bien.

La mission a également constaté que l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) est mis en œuvre de manière satisfaisante.

Ainsi, la mission estime que les trois composantes de la VUE du bien, à savoir : 1) la faune mammalienne ; 2) : les habitats ; 3) la protection et la gestion, ont été fortement réhabilitées et renforcées.

1. Au niveau de la faune mammalienne, les études et recherches écologiques récentes confirment la régénération des espèces emblématiques comme le chimpanzé et l'éléphant que l'on croyait avoir disparu. En effet, des caméras pièges installées dans le PNC (zone sud-ouest) dans le cadre d'un projet de la station de recherche en écologie de la Comoé ont pu réaliser en 2016, 771 vidéos de chimpanzé et 71 vidéos d'éléphants. D'autres espèces emblématiques, tels que le léopard et le buffle ont également été observées. En outre, l'inventaire aérien réalisé en avril 2016 a confirmé que les populations de grande faune sont globalement stables, voir en augmentation pour certaines espèces par rapport à 2010. Ainsi, les trois indicateurs biologiques reliés au DSOCR ont connu un bon niveau de réalisation. Ces indicateurs tablaient sur une augmentation, de 2013 à 2015, de :

- 10% par an des effectifs de buffle, de cobe de buffon et de bubale,
- 10% sur 3 ans des indices de présence des chimpanzés (10 nids par Km<sup>2</sup>) et de l'éléphant (0.9 de taux de rencontre par Km),
- 10% par an pendant 3 ans des IKA du buffle, de cobe de buffon et de bubale.

Il est important de noter que ces trois indicateurs biologiques ont été jugés très ambitieux par l'ensemble des experts écologues et environnementalistes rencontrés pendant la mission. En effet, un objectif d'augmentation des effectifs et IKA des buffles, cobes de Buffon et bubales de 10% par an, pendant une période de trois ans, après de longues années de crise qui ont perturbé leur environnement et mode de reproduction, semble être très exigeant et très difficile à atteindre. Néanmoins, en dehors des buffles, les objectifs de l'indicateur 1 ont pu être atteints pour les cobes de buffon, les bubales et l'hippotrague. Pour l'indicateur 2, les objectifs ont été atteints pour l'éléphant et le chimpanzé. Quant à l'indicateur 3, c'est au niveau de l'hippotrague que l'objectif a été pleinement atteint.

Par ailleurs, la mission a pu faire un travail d'observation sur le terrain sur un parcours d'environ 250 Km. A cette occasion, des troupeaux d'espèces suivantes

ont été observés : cobes de Buffon, hippotragues, bubales, céphalophe. Il est particulièrement utile de noter que les distances de fuite de ces animaux, notamment des bubales n'étaient pas grandes. En effet, on pouvait s'approcher de ceux-ci à moins de 50 mètres, ce qui est révélateur de la diminution du braconnage et par conséquent d'une présence réelle et efficace des équipes de surveillance.

2. Concernant l'intégrité des habitats, les résultats des travaux d'interprétation des images satellites du PNC et sa zone périphérique réalisés en avril 2016 ont notamment révélé que moins d'1% de la superficie totale du PNC est occupée par des formations non naturelles. Ces résultats indiquent également une croissance de la savane arborée (24% contre 14% en 2004) ce qui serait révélateur d'une diminution des coupes de bois et favorable à la conservation des habitats du bien. Ainsi, les trois indicateurs d'intégrité du DSOCR ont été pleinement satisfaits. Ces indicateurs et leurs résultats sont les suivants :

- Aucun empiètement agricole n'est observé dans le Parc national de la Comoé, en 2015 ;(0 empiètement observé en 2016),
- Réduction d'au moins 75% des indices de présence d'animaux domestiques dans le parc, de 2013 à 2015 ; (réduction de 87% de cet indice en 2016),
- Diminution d'au moins 50% des indices de braconnage entre 2013 et 2015 (diminution de plus de 90% de ces indices en 2016).

3. Quant aux indicateurs de gestion du DSOCR, les résultats obtenus sont également très positifs et les objectifs visés ont été atteints, voire parfois dépassés. Ces indicateurs et les résultats obtenus sont les suivants :

- Au moins 4 kilomètres de patrouille sont effectués dans 85% des quadrats de 10x10 km du PNC chaque année (89% de quadrats parcourus en 2016)
- Le plan d'aménagement et de gestion du PNC est officiellement adopté en 2013 et le taux d'exécution technique des plans annuels d'opération est d'au moins 75% chaque année pendant une période de 3 ans (taux de 80% obtenu en 2016)
- Les AVCD sont mis en place et fonctionnent dans 23 villages-centres entourant le PNC (25 AVCD mises en place dans les villages-centres et 15 dans les autres villages)

Ces résultats positifs sont le fruit de la normalisation de la situation politico-militaire et du retour de la stabilité dans le pays qui a permis au PNC de bénéficier de soutiens multiformes et de renforcer la dynamique de gestion, de protection et de conservation du parc. Ainsi, l'efficacité de gestion du bien est très appréciable. Les principales fonctions de gestion nécessaires à la protection et la conservation efficace d'un site naturel du patrimoine mondial sont mises en place et connaissent une opérationnalisation croissante.

Le mécanisme de financement du PNC est également très agissant et permet d'assurer un financement durable des activités de protection et de conservation, impliquant les communautés locales et incluant des activités visant à améliorer les moyens de subsistance de celles-ci.

Si ces évolutions positives sont très encourageantes, elles ne doivent pas masquer les préoccupations qui demeurent, et qui sont notamment liées à la recrudescence de l'orpaillage à l'intérieur du PNC, tel que constaté par l'inventaire aérien de 2016 et à la multiplication du taux de rencontre du bétail. Des efforts importants doivent être déployés afin de circonscrire ces menaces.

Il est également à noter que l'OIPR a reçu en 2015 au niveau national, le prix du deuxième meilleur service public dans la gestion. Le Comité de gestion du PNC a également été désigné en 2016 meilleur comité de gestion du pays.

Compte tenu de ces résultats, la mission recommande :

- I. **Que le bien soit retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 41<sup>ième</sup> session qui se tiendra à Cracovie du 2 au 12 juillet 2017, étant donné que l'essentiel des 9 indicateurs du DSOCR ont été mis en œuvre de façon satisfaisante et ont permis de restaurer significativement la VUE du bien.**

- II. Que les mesures d'accompagnement suivantes soient mises en œuvre dans les meilleurs délais :

**Sur la faune mammalienne**

1. **Orienter et renforcer les activités de recherche sur les valeurs patrimoniales du site** et sur l'amélioration des connaissances sur l'état de conservation des grands carnivores. Il s'agirait notamment de :
  - Mettre en place sur le court et le moyen terme au moins deux projets de recherche doctorale mobilisant et valorisant l'expertise nationale et la collaboration d'universités et de structures de recherche nationale et internationale. Ces programmes de recherche pourraient porter par exemple sur le Lion, pour lequel peu d'informations sont disponibles.
  - Mettre en place une stratégie pour assurer la continuité des actions de recherche de manière à ce qu'elles ne soient développées principalement qu'au gré des opportunités, et réunir les conditions nécessaires pour assurer un financement durable.
2. **Poursuivre et consolider les activités de suivi écologique et d'inventaires de la grande faune** en renforçant la synergie et la mise en cohérence des approches méthodologiques ;
3. **Poursuivre et renforcer les efforts de surveillance du parc et de lutte anti-braconnage** dans les zones enclavées ;

**Sur les habitats**

4. **Eradiquer systématiquement l'orpaillage à l'intérieur du bien** et suivre son évolution autour du bien en collaboration avec les services techniques en charge du secteur minier ;
5. **Suivre de très près l'évolution de tous les projets miniers** autour du bien afin de s'assurer qu'ils n'aient pas d'impact sur sa VUE et s'appuyer sur la note consultative de l'UICN relative à l'évaluation environnementale des projets miniers autour des sites du patrimoine mondial. S'assurer notamment que les permis d'exploration minière n'évoluent pas vers un stade d'exploitation s'ils sont susceptibles de causer des dommages environnementaux importants sur les écosystèmes du bien ;
6. **Approfondir l'étude diachronique sur le couvert végétal du bien** réalisée en 2016, en vue de déterminer les différentes causes de modification des habitats, notamment la diminution des forêts au détriment des savanes et d'identifier des solutions de conservation durable des habitats;

7. **Assurer un contrôle soutenu sur l'évolution des plantations d'anacardier** dans la périphérie du bien et appuyer les producteurs dans l'adoption des bonnes pratiques culturelles autour du bien ;
8. **Exclure totalement le bétail du parc** en renforçant les activités de surveillance, de sensibilisation et d'aménagements agropastoraux. Ces aménagements agropastoraux devront notamment permettre de résoudre les problèmes de rareté des points d'eau en période de soudure dans la périphérie du parc. Au préalable, une étude devrait être réalisée sur l'impact de ces infrastructures agropastorales sur les écosystèmes du bien.

### **Sur le système de gestion**

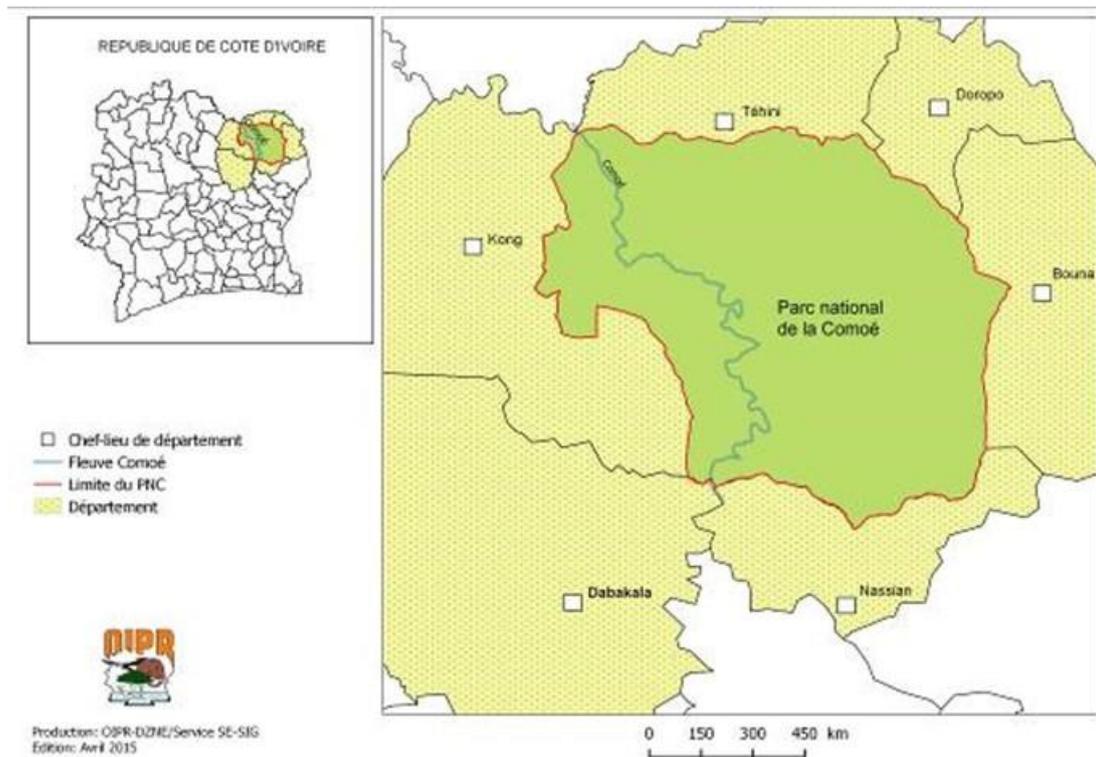
9. **Mettre en place un centre de documentation au sein de la DZNE** capitalisant l'ensemble des études et recherches disponibles sur le PNC et élaborer des documents d'information pratiques et synthétiques (par exemple sur l'état des lieux des connaissances et expertises disponibles, sur les partenariats existants,...) ;
10. **Améliorer la synergie et la mise en cohérence des interventions des différents partenaires** afin d'éviter les duplications et prendre en compte les programmes existant sur la gestion des sites du patrimoine mondial au niveau de l'UNESCO et de l'UICN ;
11. **Favoriser la restitution et l'appropriation des résultats des travaux de recherche auprès des communautés locales**, renforcer la structuration des AVCD et veiller à une gestion intégrée et globale des activités génératrices de revenus pour ces communautés ;
12. **Poursuivre et renforcer la recherche de financement** complémentaire pour la mise en œuvre entière du Plan d'Aménagement et de Gestion et diversifier les sources de financement.

### **Sur la mise en valeur du site**

13. **Réaliser une étude sur les potentialités éco touristiques** et un inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel ;
14. **Promouvoir le partenariat public-privé** dans le développement d'activités écotouristiques.

# 1. CONTEXTE DE LA MISSION

Le PNC est situé dans le nord-est de la Côte d'Ivoire (Carte 1) et s'étend sur une superficie de 1 149 450 hectares. C'est le plus grand espace protégé de l'Afrique de l'ouest subsaharienne. Ce parc est représentatif des biomes de savane en Côte d'Ivoire. Il a été classé Réserve de Biosphère depuis 1982, puis site du Patrimoine Mondial en 1983.



Carte 1: Localisation du parc national de la Comoé (source OIPR)

## 1.1. Historique de l'inscription

L'inscription du PNC sur la Liste du patrimoine mondial se justifiait par le fait qu'il constituait un exemple exceptionnel d'habitat de transition entre la forêt et la savane. La variété des habitats se traduit par une grande diversité d'espèces animales.

## 1.2. Critères et valeurs du bien lors de l'inscription

Sur la base de la déclaration de sa valeur universelle rétrospective, le PNC a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial au regard des critères (ix) et (x).

**Critère (ix) :** « Le bien, du fait de sa situation géographique et de sa vaste superficie consacrée à la conservation des ressources naturelles, est une unité d'une importance

particulière sur le plan écologique. Sa géomorphologie laisse entrevoir de grandes plaines avec de véritables gouttières creusées par le fleuve Comoé et ses affluents (Bavé, Iringou, Kongo), permettant la remontée vers le nord d'une végétation ombrophile, source de présence d'espèces animales de la zone forestière. Le bien héberge également des intrusions de roches vertes alignées du nord au sud, surmontées de barres rocheuses qui forment dans le centre et le nord des massifs isolés et de petites chaînes de cinq cents à six cents mètres d'altitude. Le Parc national de la Comoé renferme une variété remarquable d'habitats, notamment des savanes, des savanes boisées, des forêts-galeries, des forêts fluviales et des herbages littoraux qui constituent un exemple exceptionnel d'habitats de transition entre la forêt et la savane. Le bien est, à ce jour, l'un des rares sanctuaires de la variété d'espèces biologiques ouest-africaines ».

**Critère (x) :** « Du fait de sa situation phytogéographique et du passage du fleuve Comoé sur une longueur de 230 kilomètres, le Parc national de la Comoé regorge d'une grande variété d'espèces animales et végétales. Cette situation fait, en effet, du bien une zone où s'interpénètrent les aires de répartition de nombreuses espèces végétales et animales ouest-africaines. Le bien abrite environ 620 espèces végétales, 135 espèces de mammifères (dont 11 pour les primates, 11 pour les carnivores et 21 pour les artiodactyles), 35 espèces d'amphibiens et 500 espèces d'oiseaux (dont un peu moins de 20% sont des migrateurs intra-africains et environs 5% des migrateurs paléarctiques). Parmi les oiseaux, plusieurs espèces dont la protection est d'intérêt mondial sont présentes. Il s'agit de l'Outarde de Denham (*Neotis denhami*), du Calao à casque jaune (*Ceratogymna elata*) et du Calao à joues brunes (*Bycanistes cylindricus*). Le bien abrite aussi 36 des 38 espèces du biome de la savane soudano-guinéenne recensées dans le pays ainsi que des populations résidentes d'espèces devenues rares en Afrique de l'Ouest, à l'image du Jabiru (*Ephippiorhynchus senegalensis*). Les différentes eaux de fleuve Comoé et de ses affluents sont l'habitat de 60 espèces de poissons. Chez les reptiles, 3 espèces de crocodiles présentes à l'intérieur du bien-dont le crocodile nain (*Osteolaemus tetraspis*) - sont sur la Liste rouge de l'UICN. Le bien abrite également trois autres espèces menacées que sont le Chimpanzé, le lycaon (*Lycaon pictus*), l'éléphant (*Loxodonta africana africana*), et le lion (*Panthera leo*) ».

### **1.3. Conditions d'intégrité du bien lors de son l'inscription**

Le rapport d'évaluation de l'UICN lors de l'inscription du bien avait indiqué que le PNC était l'une des rares zones en Afrique de l'Ouest qui ont conservé leur intégrité écologique.

Le bien est suffisamment étendu pour garantir l'intégrité écologique des espèces qu'il contient, à condition toutefois de mettre un frein au braconnage. Les limites ont été clairement

matérialisées et tracées de manière à inclure des bassins-versants entiers ou des écosystèmes dans leur totalité. Toutefois, ce rapport d'évaluation avait indiqué que, si les limites étaient étendues aux monts Gorowi et Kongoli, l'intérêt écologique du bien s'en trouverait grandement accru, car celui-ci pourrait fournir aux éléphants un habitat tout particulièrement approprié et permettrait également de protéger d'autres espèces importantes. Pour cette raison, le Comité du patrimoine mondial a recommandé à l'État partie d'agrandir la partie du Parc située au sud-ouest de manière à inclure les monts Gorowi et Kongoli.

#### **1.4. Examen de l'état de conservation du bien par le Comité du patrimoine mondial**

Les analyses de l'état de conservation du PNC lors des cinq dernières sessions du Comité du patrimoine mondial ont progressivement révélé des progrès dans la mise en œuvre des mesures correctives comme suit :

Dans les décisions 36 COM 7A.2 et 37 COM 7A.2, le Comité avait réitéré son inquiétude par rapport au développement de l'activité minière, à la diminution drastique des effectifs de populations de lion, de chimpanzé et d'éléphant. A cet effet, le Comité avait demandé à l'État partie de réaliser un inventaire pour évaluer l'état de cette grande faune mammalienne. L'absence d'information sur l'activité minière au sein du bien était également notée par le Comité.

Dans les décisions 38 COM 7A.35, 39 COM 7A.2 et 40 COM 7A.35, le Comité avait noté avec satisfaction la normalisation de la situation sociopolitique en Côte d'Ivoire qui a permis de redéployer l'organe de gestion du bien et ses services de surveillance, de suivi écologique et de mesures riveraines sur le terrain avec des moyens humains et logistiques conséquents. Le Comité avait également reconnu les progrès réalisés en termes de protection de l'intégrité du bien et de fonctionnement de ses organes de gestion, et avait noté positivement l'élaboration DSOCR d'un commun accord avec l'OIPR, à l'issue de la mission de suivi réactif de 2013.

Il a été également mentionné dans ces décisions, les efforts consentis par l'État partie dans le renforcement des capacités organisationnelles des AVCD. Par ailleurs, le Comité a félicité l'État partie pour la lutte contre les pressions anthropiques notamment le braconnage, l'activité minière, les empiétements agricoles et le pâturage illégal avec l'appui des communautés locales.

Le Comité avait également noté les efforts consentis dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de suivi écologique avec l'appui de la GIZ. Dans ce même sillage, le Comité avait reconnu les efforts consentis par l'État partie dans la réalisation des inventaires aériens mais surtout les données obtenues sur la grande faune mammalienne notamment l'éléphant et le chimpanzé. Les résultats de ces inventaires ont permis d'évaluer l'atteinte des indicateurs biologique, d'intégrité et de gestion en vue d'envisager le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril.

### **1.5. Justification de la mission**

**Dans sa décision 40 COM 7A.35**, le Comité du patrimoine mondial a demandé à l'État partie ivoirien d'inviter une mission conjointe de suivi réactif UNESCO/UICN afin d'examiner l'état de conservation de la grande faune mammalienne, entre autres l'éléphant et le chimpanzé ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives.

Ainsi, la mission s'est déroulée du 03 au 12 avril sur invitation du Ministre de la Salubrité Publique, de l'Environnement et du Développement Durable. Elle a été réalisée par :

M. Youssouph Diédhiou : représentant de l'UICN

M. Bandiougou Diawara : représentant du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

La mission a eu l'honneur d'être reçue par Madame le Ministre de la Salubrité Publique, de l'Environnement et du Développement Durable, accompagnée par le Directeur Général de l'OIPR et le Directeur du PNC. Par la suite, elle a été reçue par le préfet de Bouna avant de se rendre sur le terrain. Au niveau de la DZNE à Bouna, la mission a eu une séance de travail avec le Directeur du parc et l'ensemble de ses chefs de service. La mission a également eu des séances de travail avec les projets PROFIAB II de la GIZ, le projet de conservation de la Comoé de la KfW, le conseil régional de Bouna et la radio communautaire de ladite ville. En compagnie du Directeur du parc, ses chefs de service et le président de la chambre de commerce de Bondoukou. La mission s'est par la suite rendue dans la station de recherche en écologie de la Comoé où elle a eu une séance de travail avec l'équipe de recherche de l'Université de Wuerzburg de l'Allemagne qui collabore avec l'Université Nangui Abrogoua de la Côte d'Ivoire. La dernière étape de terrain de cette mission a été consacrée aux réunions avec les Associations Villageoises de Conservation et de Développement (AVCD), suivi de visites de réalisation de projets pilotes sur l'apiculture et l'aviculture dans les villages de Kakpin et Toungbo-Yaga.

Au retour du terrain, la mission a poursuivi ses rencontres avec le bureau de l'UNESCO à Abidjan, la Fondation des Parcs et Réserves de la Côte d'Ivoire, le Centre de recherche en Ecologie, l'ONG Afrique Nature, la GIZ, l'AFD et la société minière CETAMIN.

Les termes de référence de la mission, ainsi que programme et la liste des personnes rencontrées sont présentés en annexe rapport. A la fin de la mission, une restitution sommaire a été faite à Madame le Ministre de la Salubrité Publique, de l'Environnement et du Développement Durable.

## **2. POLITIQUE NATIONALE POUR LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL**

### **2.1. Législation nationale**

L'Etat ivoirien dispose d'un ensemble de textes juridiques et réglementaires pour la gestion des aires protégées en cohérence avec les politiques et initiatives internationales en matière de protection de la biodiversité. Au niveau national, le PNC, à l'instar des autres aires protégées de Côte d'Ivoire, est régi par plusieurs lois et règlements dont les plus importants sont :

- La loi n° 65-425 du 20 décembre 1965 portant Code forestier
- La loi n° 94-442 du 16 août 1994 portant modification de la loi n° 65-255 du 4 août 1965, relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse.
- Le Décret n° 66-433 du 15 septembre 1966, portant statut et réglementation de la procédure de classement des réserves naturelles, intégrales ou partielles et des parcs nationaux
- Le Décret n° 73-27 du 17 janvier 1973, fixant les conditions de fonctionnement et de gestion du fonds spécial des parcs nationaux
- La loi n° 96-766 du 3 octobre 1996, portant Code de l'environnement est ensuite venue renforcer ces bases juridiques.

Par ailleurs, en 1995, le Gouvernement ivoirien a défini une stratégie nationale de conservation des parcs nationaux et réserves naturelles et lancé un Programme cadre de gestion des aires protégées (PCGAP). Dans le cadre de ce programme, le Gouvernement a décidé d'adapter le cadre juridique du secteur des PNR aux besoins de leur gestion durable en promulguant une loi d'orientation n° 2002 - 102 du 11 février 2002, spécifique à la création, la gestion et au financement des PNR.

Le site de la Comoé, composé de la Réserve de faune de Bouna et de la Forêt classée de Kong a été érigé en parc national par le Décret n° 68-81 du 9 février 1968 portant classement du Parc national de la Comoé, avec quelques modifications de limites. Il a une superficie de 1 149 450 hectares pour un périmètre de 553 kilomètres, constitué par 388 km de routes et pistes, 105 km de cours d'eau, permanents ou temporaires et 60 km de lignes conventionnelles non matérialisées.

Au niveau international, sa reconnaissance a été consacrée par son inscription en tant que site du patrimoine mondial en décembre 1983. En outre, l'engagement de l'Etat ivoirien pour la protection de la nature s'est matérialisé par la ratification de nombreux accords multilatéraux entre autres :

- Les conventions sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES) ;

- La Convention du Patrimoine mondial ;
- La Convention Ramsar ;
- La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) ;
- La Convention sur la diversité biologique (CBD) ;
- La Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCUNCC).

## **2.2 Cadre institutionnel**

### **2.2.1 Structure de gestion**

De 1960 à 2002, la gestion du PNC, tout comme celle des autres aires protégées de Côte d'Ivoire a été successivement confiée à plusieurs structures. Depuis 2002, c'est l'OIPR qui est responsable de sa gestion. Cette structure a été créée en application de la loi n° 2002-102 du 11 février 2002, par le Décret n° 2002-359 du 24 juillet 2002. Elle est spécifiquement chargée de la gestion durable des parcs nationaux et réserves. Il s'agit d'un établissement public national, bénéficiant d'une autonomie de gestion administrative et financière, et placé sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'environnement et sous la tutelle économique et financière du Ministère chargé des finances. L'OIPR est administré par un Conseil de gestion ouvert à des personnalités extérieures à l'administration publique issues des ONG à vocation environnementale, du secteur privé et des populations riveraines. Sa Direction générale est représentée sur le terrain par cinq directions de zone (Sud, Centre, Sud-ouest, Ouest et Nord-Est).

La Direction de la Zone Nord-Est (DZNE), mise en place en 2008 est basée à Bouna. Elle est chargée de gérer le PNC. Pour ce faire, elle dispose de six unités opérationnelles dont cinq secteurs et une brigade mobile. Elle comprend également trois services : mesures riveraines, Suivi écologique et Comptabilité.

La Direction de Zone Nord-Est a pour objectif de :

- faire appliquer la législation en vigueur en matière de protection, de gestion durable et de valorisation du Parc national de la Comoé et de sa zone périphérique ;
- élaborer et mettre en œuvre le Plan d'aménagement et de gestion, le plan d'affaires ainsi que toutes les dispositions nécessaires à la valorisation du Parc national de la Comoé ;
- gérer tout projet pour la conservation du Parc national de la Comoé.

Pour mener à bien sa mission, la DZNE s'est dotée de :

- cinq unités opérationnelles installées autour du PNC, chacune étant chargée d'un secteur (Bouna, Dabakala, Kong, Nassian et Téhini) ;
- une Brigade mobile de surveillance,

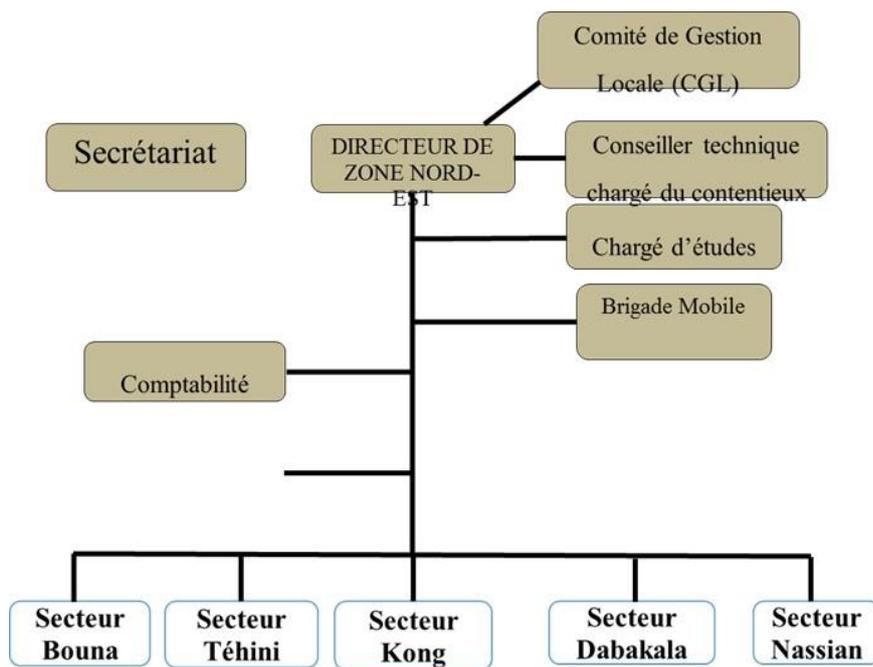


Figure 1 Organigramme de la Direction de la Zone Est

### 3. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES PROBLÈMES / MENACES

#### 3.1 Efficacité de la gestion

Lors de l'inscription du bien, le rapport d'évaluation de l'UICN n'avait pas mentionné de problèmes de gestion. Cependant l'évaluation avait indiqué que l'agrandissement de la partie Sud-Ouest du bien de manière à inclure les monts Gorowi et Kougoli permettrait d'accroître l'intégrité écologique du bien.

Pendant la crise sociopolitique qui a secoué la Côte d'Ivoire de 2002 à 2010, l'organe de gestion du bien s'est retiré pour des raisons de sécurité du personnel. Depuis la fin de la crise, l'OIPR a mis en place progressivement un organe de gestion fonctionnel avec des outils de gestion et de planification opérationnelle totalement en phase avec les objectifs de conservation du bien.

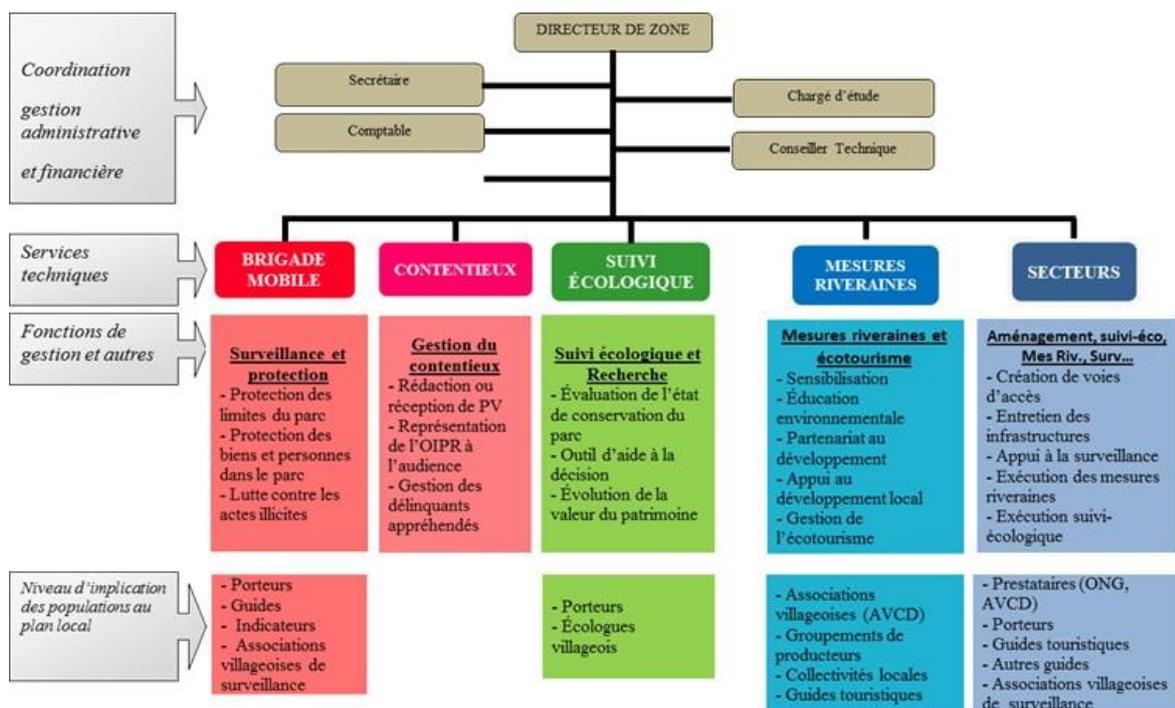


Figure 2 Les fonctions de gestion du parc national de la Comoé

L'ensemble des cinq secteurs du PNC sont bien fonctionnels sur le plan logistique et humain et mettent en œuvre des activités de surveillance, de suivi écologique et de sensibilisation. La mise en œuvre des fonctions de gestion du PNC s'appuie sur des services techniques opérationnels avec une implication effective des communautés locales.

En termes d'outils de gestion, il est important de signaler que le PNC dispose d'un Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) pour la période 2015-2024. Ce PAG a été entièrement rédigé par les cadres de la Direction du parc de la Comoé appuyés par l'ONG Afrique Nature International, la Direction Générale de l'OIPR et la Fondation des Parcs et Réserves de la Côte d'Ivoire et le CRE. Le processus d'élaboration de ce PAG a été participatif à travers des rencontres de concertation avec les Associations Villageoises de Conservation et de Développement qui représentent les communautés locales des villages périphériques du parc. Ce PAG comporte six (06) programmes de gestion qui se définissent comme suit :

- Protection et gestion rationnelle des ressources naturelles du PNC ;
- Appui aux populations et autres locaux du PNC ;
- Suivi écologique et recherche Scientifique ;
- Financement durable ;
- Aménagement ;
- Gestion et Intégration Régionale.

Ce PAG est en cours de mise en œuvre et les plans opérationnels sont mis en œuvre à plus de 80%, de 2015 à 2016. Le plan opérationnel de 2017 enregistre déjà, au mois d'avril plus de 50% de taux d'exécution.

Ainsi les fonctions principales de gestion notamment la surveillance, le suivi écologique et les mesures riveraines qui permettent une protection durable de la valeur universelle exceptionnelle du bien sont correctement mises en œuvre avec des résultats probants au niveau de la surveillance, du suivi de la faune et de son habitat, du mécanisme de financement et des relations avec les communautés locales.

#### ▪ **Surveillance**

Suite à l'éclatement de la crise militaro-politique de 2002, les gestionnaires avaient quitté le bien pour des raisons de sécurité. Ainsi, près des 2/3 de la superficie du bien n'étaient pas sous le contrôle de la Direction du parc. En mai 2008, cette Direction était installée à Bondoukou à près de 113 Km du parc. A partir de 2012, la Direction a été relocalisée à Bouna à près de 14 Km du parc. A partir de cette année, un système de surveillance fonctionnel a été mis en place, permettant un contrôle effectif de l'ensemble du parc grâce à l'opérationnalisation d'une brigade mobile bien formée et équipée, composée de commandos forestiers rompus à la tâche de lutte anti-braconnage. Le personnel du parc a été ainsi renforcé à plus de 100 agents en 2012 dont plus de 80% sont déployés sur le terrain au niveau des différents secteurs du PNC. Ce bon maillage du personnel a permis une surveillance optimale du bien qui a réduit de façon considérable les pressions anthropiques notamment le braconnage, l'orpaillage, la divagation du bétail et la pêche.

## ▪ **Suivi de la faune et de son habitat**

Le PNC dispose d'une stratégie de suivi écologique élaborée en août 2015 avec l'appui de la GIZ, la Station de recherche en Ecologie de la Comoé, le CRE de l'Université Nangui Abrogoua d'Abidjan, le Centre Suisse de Recherche Scientifique et l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan.

Ce suivi écologique du PNC est basé sur trois types de suivi qui sont mis en œuvre depuis 2015, il s'agit notamment du :

- Suivi général de la faune à travers un inventaire aérien périodique des grands mammifères,
- Suivi spécifique des espèces emblématiques du PNC, des espèces rares ou d'intérêt pour la conservation au moyen de méthodes spécifiques de dénombrement,
- Suivi de la dynamique des habitats, des écosystèmes et la gestion des feux incluant les aspects de changement climatique à partir des images satellitaires.

Dans le but de mieux traiter les données de suivi, des cibles de conservation ont été retenues sur la base de critères écologique, économique et patrimonial. Pour rendre plus performant le suivi de la faune et de son habitat, le logiciel SMART (Spatial Monitoring and Reporting Tool) a été mis en place et associé aux caméras pièges, suivi de séances de formations des équipes de suivi écologique. Ainsi, ce système de suivi bien élaboré avec des équipements performants a déjà donné des résultats très intéressants sur l'état de conservation de la grande et moyenne faune mammalienne, entre autres l'éléphant, le chimpanzé, le bubale et le buffle. La poursuite de ce système de suivi permettra de renforcer les données déjà existantes sur :

- Les effectifs des populations animales cibles du PNC et leur dynamique spatio-temporelle ;
- L'état de conservation des différents habitats du PNC ;
- Les facteurs influençant la distribution des populations animales ciblées.

Il est important de signaler que toutes les dispositions opérationnelles et techniques sont en place au sein de la station de recherche en écologie du PNC pour que la recherche sur la faune mammalienne puisse se poursuivre. Cette station moderne située au cœur du PNC est le fruit de la coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Allemagne à travers la coopération technique entre l'OIPR, les Universités Nangui Abrogoua d'Abidjan et de Wuerzburg en Allemagne.

## ▪ **Mécanisme de financement**

Depuis près de quinze ans, la Côte d'Ivoire a mis en place un cadre législatif et réglementaire pour améliorer la gestion de son réseau d'aires protégées. En effet, suite à l'adoption de la loi 2002-102 du 11 février 2002, relative à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, la Côte d'Ivoire a créé la Fondation des Parcs et Réserves par décret n° 2009-05 du 08 janvier 2009. Cette Fondation est le premier fonds fiduciaire ivoirien dédié à la

conservation des parcs et réserves. Elle prévoit à l'horizon 2020 d'assurer le financement de 90% des frais de fonctionnement des parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire. Concernant le PNC, il dispose d'un guichet auprès de la Fondation et a ainsi bénéficié de 300 000 000 FCFA par an de 2013 à 2017 pour la prise en charge de ses coûts récurrents. En 2019, les fonds qui seront générés par la fondation vont permettre de mettre à la disposition de la Comoé au moins 300 000 000 FCFA par an de façon pérenne. Il est important de signaler que l'amélioration des connaissances sur l'état de conservation de la faune et de son habitat à travers la recherche et le suivi écologique est parfaitement éligible auprès de la fondation, ce qui est une grande opportunité pour accompagner les efforts de suivi écologique en cours.

#### ▪ **Relations avec les communautés locales**

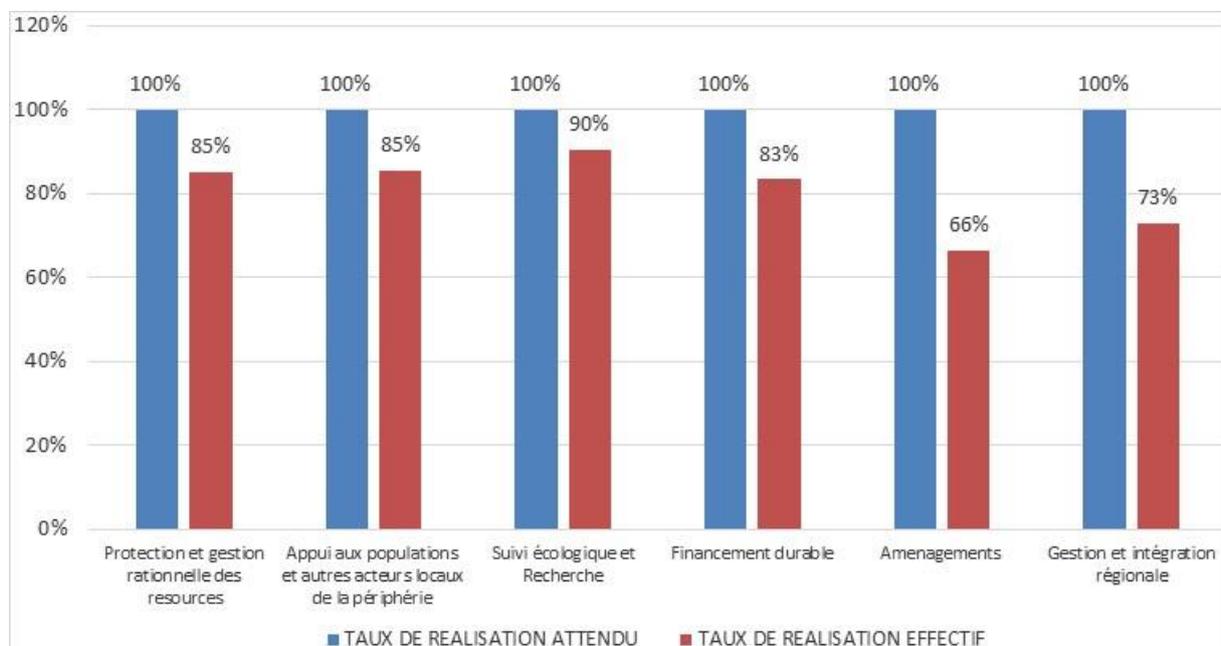
Depuis l'avènement de la loi 2002-102 du 11 février 2002, l'OIPR a mis en place à la périphérie de l'ensemble des parcs et réserves une stratégie d'appui au développement local en collaboration avec les communautés bénéficiaires et autres partenaires au développement. Cette stratégie au profit des populations riveraines dite « Mesures riveraines » consiste à concilier la conservation des aires protégées et le développement des zones périphériques. A cet effet, au niveau de la DZNE, une Cellule « Mesures Riveraines » constituée d'un responsable de cellule et d'un animateur rural par secteur est mise en place et fonctionnelle au niveau des différents secteurs de la Comoé.

Le service « Mesures Riveraines » intervient autour des trois composantes suivantes : i) communication pour le changement de comportement, ii) appui aux populations riveraines de la Comoé, iii) gestion et suivi des résultats. La mise en œuvre de l'ensemble de ces composantes s'appuie sur les Associations Villageoises de Conservation et de Développement (AVCD). C'est à cet effet que le PNC fait partie des aires protégées ayant bénéficié d'un mécanisme de financement de microprojets à sa périphérie dans le cadre du contrat de désendettement et de développement entre la Côte d'Ivoire et la France mis en œuvre avec la collaboration de l'Agence Française de Développement (AFD). Dans le cadre de ce mécanisme de financement, l'Agence Nationale de Développement Rural a été recrutée pour élaborer des plans de développement locaux qui sont déjà disponibles et validés. Ainsi les populations périphériques du PNC vont bénéficier jusqu'en fin 2017 de près de 500 000 000 FCFA pour mettre en œuvre la sensibilisation des communautés et l'appui au développement local à travers les activités génératrices de revenus et des infrastructures socio communautaires.

**En conclusion, on peut souligner le caractère très appréciable de l'efficacité de gestion du PNC. Les principales fonctions de gestion nécessaires à la protection et la conservation efficace d'un site naturel du patrimoine mondial sont mises en place et connaissent une opérationnalisation croissante. En effet, les missions de surveillance ont été renforcées**

grâce à l'augmentation des effectifs du personnel (plus de 100 agents entre 2012 et 2016), ce qui a permis de réduire les pressions anthropiques sur le bien. Le suivi écologique bénéficie d'équipements performants et de programmes de recherche pertinents, permettant d'obtenir des informations actualisées et très encourageantes sur l'état de conservation de la grande et moyenne faune (notamment l'éléphant, le chimpanzé, le bubale et le buffle). Le mécanisme de financement est très agissant et permet d'assurer un financement durable des activités de protection et de conservation impliquant les communautés locales et incluant des activités visant à améliorer les moyens de subsistance de celles-ci.

Le graphique ci-dessous illustre la performance très appréciable de la DZNE en 2016. Le taux de réalisation effective de la plupart des programmes dépasse 75%.



Graphique 1 Taux d'exécution des programmes de gestion du PNC 2016  
(Source : rapport d'activité 2016 du PNC)

**La mission recommande de poursuivre la dynamique de consolidation de l'efficacité de gestion du bien, en veillant notamment à orienter et renforcer les activités de recherche sur les valeurs patrimoniales du site et sur l'amélioration des connaissances sur l'état de conservation des grands carnivores. Il s'agirait notamment de :**

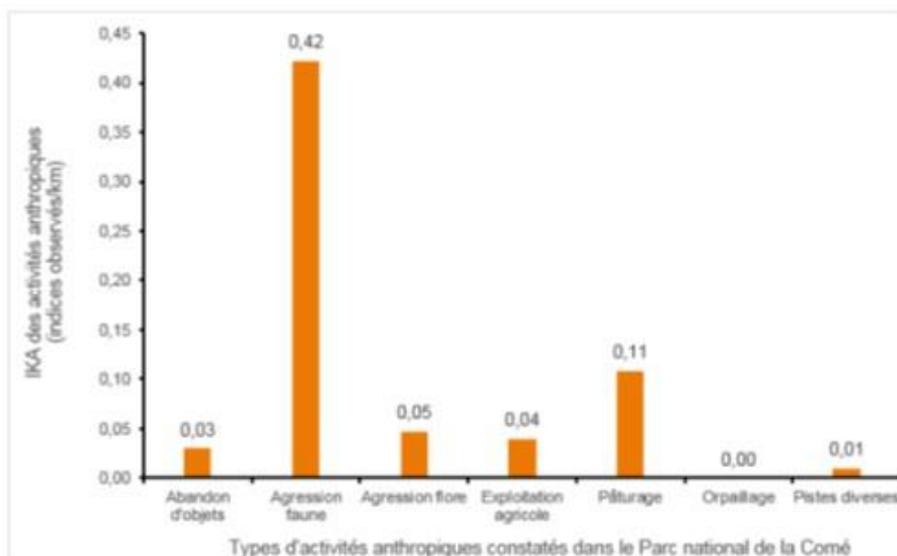
- **Mettre en place sur le court et le moyen terme au moins deux projets de recherche doctorale mobilisant et valorisant l'expertise nationale et la collaboration d'universités et de structures de recherches nationale et**

internationale. Ces programmes de recherche pourraient porter par exemple sur le Lion, pour lequel peu d'informations sont disponibles.

- Mettre en place une stratégie et réunir les conditions nécessaires pour assurer la continuité des actions de recherche de manière à ce qu'elles ne soient développées de manière discontinue, au gré des opportunités, mais à ce qu'elles s'inscrivent dans la durabilité.
- Poursuivre et consolider les activités de suivi écologique et d'inventaires de la grande faune en renforçant la synergie et la mise en cohérence des approches méthodologiques ;
- Poursuivre et renforcer les efforts de surveillance du parc et de lutte anti-braconnage dans les zones enclavées ;

### 3.2 Nature et étendue des pressions sur le bien

Les principales pressions qui pèsent sur la faune et les habitats du bien sont le braconnage, l'orpaillage, la pêche, les feux de brousse et le pâturage.



Graphique 2 Pression anthropique au PNC: Evaluation rapide de la diversité faunique terrestre de Banco, Comoé, Tai/Nzo, Monts Tingui et Wraigué 2016

#### ▪ Braconnage

Cette pression qui porte essentiellement sur la grande et moyenne faune mammalienne, était plus importante et répandue presque sur l'ensemble du bien pendant la période de la crise politico-militaire de 2002. Comme le montre le graphique 2, le braconnage semble être la pression la plus importante au PNC. Mais il est important de signaler que cette pression a

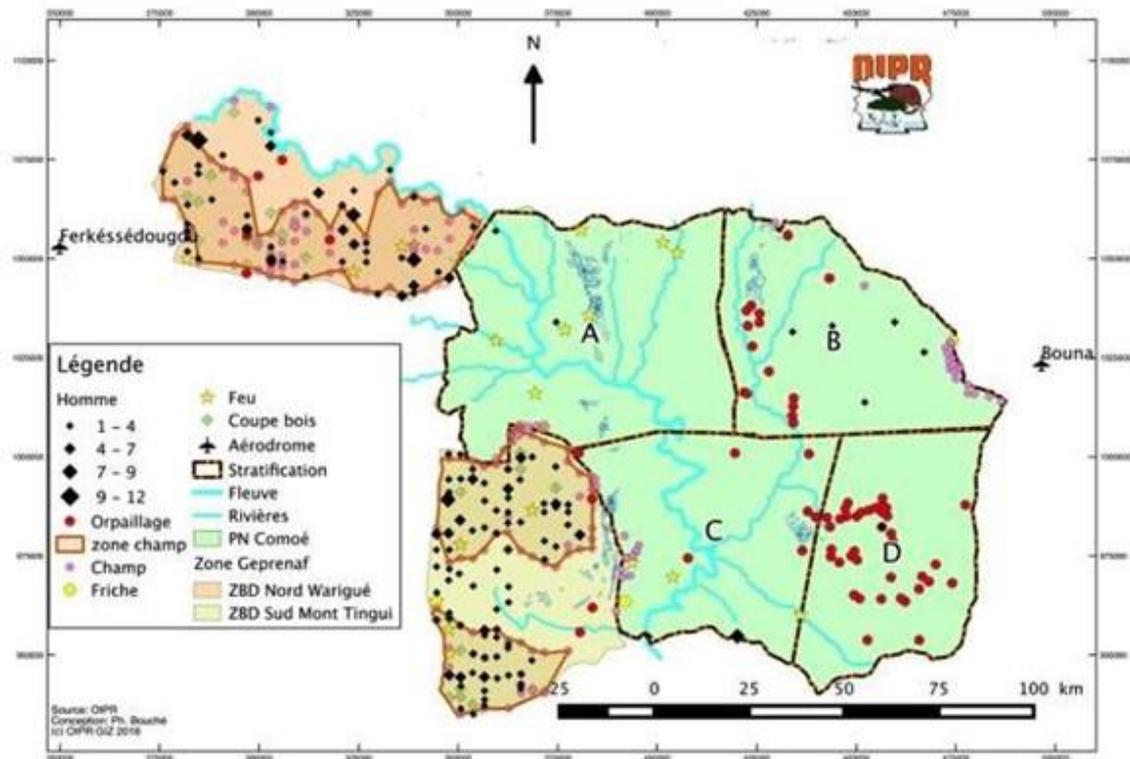
considérablement diminué depuis la mise en place effective de l'organe de gestion avec des équipes de surveillance en permanence sur le terrain.

D'autre part, les discussions organisées au cours de la mission avec les populations de Kakpin, Toungbo-Yaga, Dedi et Ganse, ont révélé qu'aujourd'hui, la pression pêche existe toujours dans la zone de Ganse mais qu'elle a fortement diminué par rapport aux années 2013 et 2014.

- **Feux de brousse**

Les feux de brousse ont été révélés dans le rapport de l'inventaire aérien de 2016. Ces feux sont localisés dans les parties Nord-Ouest et Sud-Ouest comme indiqué sur la carte N° 3 ci-dessous. En réponse à ces feux, l'organe de gestion du PNC appuyé par la GIZ est en train de mettre en place un système de suivi des feux en collaboration avec l'Université Félix Houphouët Boigny. Cette stratégie de gestion des feux permettra une meilleure gestion des habitats sensibles notamment les forêts galeries qui sont les habitats privilégiés des chimpanzés.

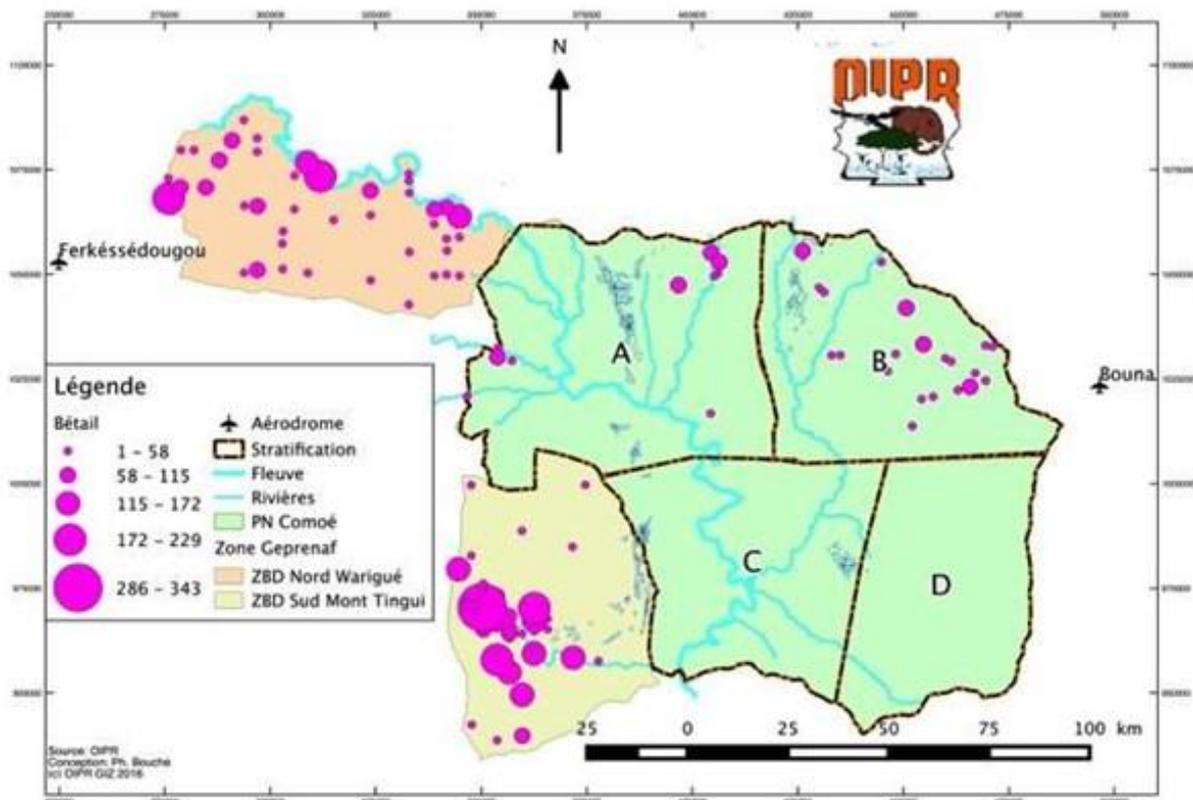
La mission n'a pas pu disposer de données sur la tendance des feux et leur impact sur l'habitat mais les images satellitaires n'ont pas révélé une tendance de dégradation des habitats du bien.



Carte 2 Localisation des activités humaines et feux de brousse (source : rapport comptage aérien 2016)

#### ▪ Divagation du bétail

Pendant la période de la crise politico-militaire, la divagation du bétail a concerné une grande partie du bien. Mais depuis la présence physique de l'organe de gestion et l'opérationnalisation des patrouilles régulières au niveau de tous les secteurs, cette pression a fortement diminué et semble s'être localisée beaucoup plus au Nord du bien durant l'année 2016 comme indiquée sur la carte N°4 ci-dessous. Cette distribution de bétail dans le PNC en 2016 serait dû à une extrême sécheresse d'une part et d'autre part aux tensions sociocommunitaires ayant fait de nombreux dégâts dans les villages au Nord du PNC. Cependant à travers les contrats de gestion des terroirs établis entre les AVCD et l'OIPR, la problématique de la divagation du bétail est sur le point de trouver une solution durable.



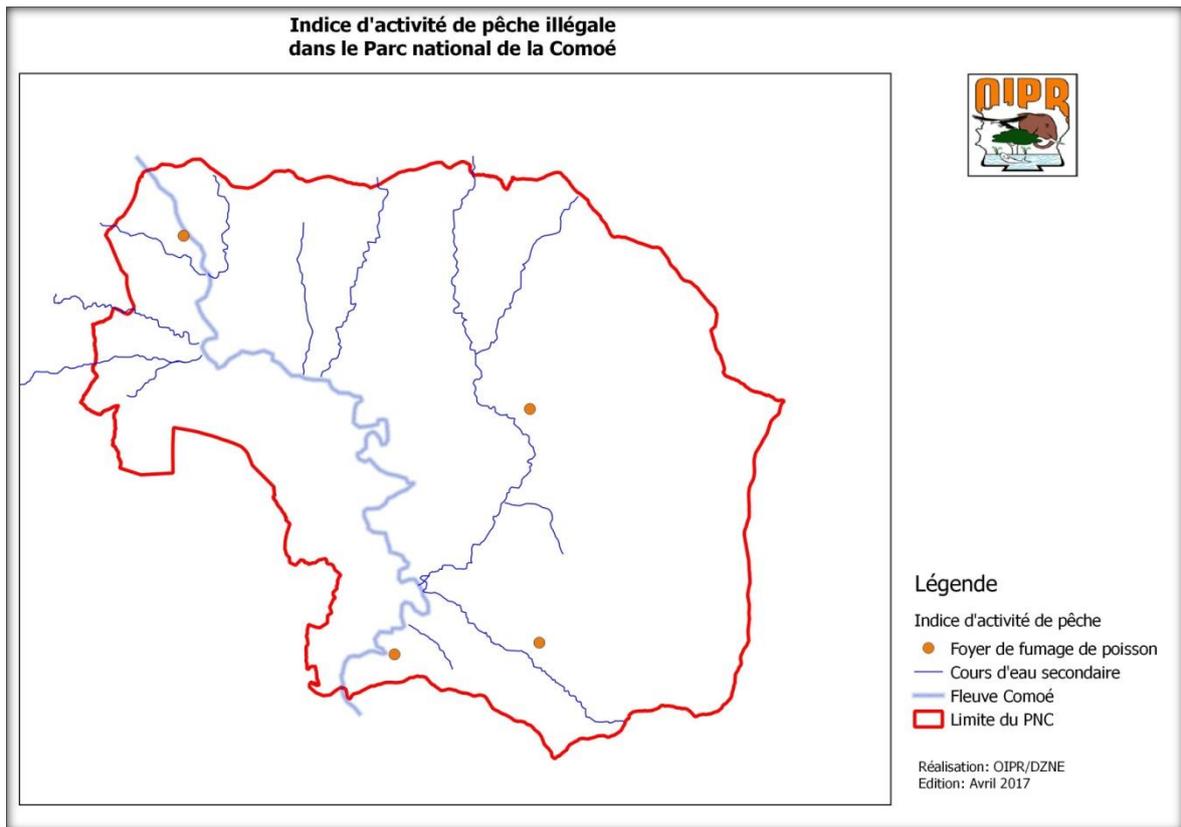
Carte 3 Divagation du bétail dans le PNC (source: inventaire aérien 2016)

#### ▪ Orpaillage

L'orpaillage est une pression qui existe encore dans le bien même si les équipes de surveillance contrôlent cette activité illégale avec des arrestation et sanctions judiciaires. Cette activité pourrait potentiellement augmenter le braconnage des mammifères. Elle est plus concentrée au Sud du parc, mais également dans une moindre mesure au Nord et à l'Ouest comme indiqué sur la carte N°5. Cette pression anthropique mérite une attention particulière car il a été révélé à la mission l'utilisation de plus en plus croissante par les acteurs, de détecteurs d'or très sophistiqués.

#### ▪ Pêche

La pêche a été signalée également au cours de cette mission mais elle est très localisée surtout dans quelques endroits notamment la zone de Ganse (Cf carte N°5). Elle ne semble pas avoir un impact majeur sur les ressources ichtyologiques mais elle mérite un suivi rigoureux du fait du risque de braconnage qui pourrait y être associé. La mission n'a pas pu disposer de données chiffrées sur l'ampleur de la pêche mais celle-ci est jugée marginale par les personnes rencontrées dans les zones de Toungbo-Yaga et Dédi.



Carte 4 Localisation de la pêche illégale

**En conclusion on note que les principales pressions qui pèsent sur la faune et les habitats du bien, à savoir le braconnage, l'orpaillage, la pêche, les feux de brousse et le pâturage connaissent, pour la plupart d'entre elles une tendance générale de recul depuis la fin de la crise politico-militaire en Côte d'Ivoire, du fait de l'efficacité de gestion de la DZNE avec le soutien de ses partenaires. Les perspectives sont favorables pour une meilleure gestion des feux de brousse à travers l'utilisation du logiciel MAP FIRE dans le cadre du PROFIAB II et la divagation du bétail.**

**L'orpaillage semble représenter la pression qui fait l'objet d'un regain d'intérêt. Une attention particulière doit être portée à cette activité pour pouvoir la juguler.**

**La mission recommande de poursuivre et renforcer ces efforts afin d'éradiquer ces pressions, en étroite collaboration avec les communautés locales.**

### **3.3 Développements positifs dans la conservation du bien**

La normalisation de la situation politique de la Côte d'Ivoire a eu des conséquences très positives sur la gestion du PNC à travers des efforts considérables consentis par l'état ivoirien en termes de renforcement des moyens humains et logistiques. Cette dynamique positive de

gestion du PNC a encouragé et facilité le développement de plusieurs partenariats pour améliorer son efficacité.

▪ **Partenariat avec la coopération allemande (projets PROFIAB I et II ; projet Kfw)**

Cette coopération entre l'OIPR et la GIZ s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des Projets de Développement des Espaces Economiques et Naturels Taï et Comoé (PROFIAB I et II) mais également du projet de la KfW.

En effet, le PROFIAB I qui a été mis en œuvre de mai 2013 à avril 2016 a donné lieu aux réalisations suivantes :

- ✓ Une étude de la situation de référence de l'espace Comoé ;
- ✓ Une étude des services écosystémiques du PNC en vue d'envisager son paiement par les acteurs agricoles à la périphérie du PNC, ce qui serait une source potentielle de financement additionnelle du bien ;
- ✓ L'élaboration du plan d'aménagement et de gestion 2015-2024 en cours de mise en œuvre ;
- ✓ L'élaboration d'un plan d'affaires 2016-2020 ;
- ✓ L'appui à la planification opérationnelle ;
- ✓ Le renforcement du système de suivi écologique avec l'utilisation du logiciel SMART et la formation des équipes de suivi écologique ;
- ✓ Les inventaires des ouvrages agro-pastoraux à la périphérie du PNC ;
- ✓ L'appui à la potentialisation des rendements pour les filières agricoles et des produits forestiers non ligneux notamment anacarde, karité et apiculture à la périphérie du PNC;
- ✓ La facilitation de la convention entre l'OIPR et la station de recherche en écologie du PNC ;

Le PROFIAB II qui est mis en œuvre de mai 2016 à avril 2019 va renforcer les acquis du PROFIAB I à travers d'une part sa composante filière agricole en facilitant auprès des acteurs, l'application des approches agricoles innovantes écologiquement durables sans compromettre la conservation de la biodiversité, d'autre part, la mise en œuvre de la composante biodiversité du PROFIAB II permettra d'améliorer l'efficacité de gestion du PNC.

Quant au projet Kfw intitulé « Conservation de la Diversité Biologique du Parc National de la Comoé ». Il a démarré depuis le 2 janvier 2017, avec la mise en place effective de l'équipe du projet basée à Bouna. Ce projet, prévu pour une durée de quatre ans, avec un budget de 15 900 000 euros de la Kfw dont 5,9 millions d'Euros de contribution de l'état de Côte d'Ivoire permettra de renforcer les investissements en termes d'aménagement des pistes, de renforcement de la surveillance surtout aérienne mais également du suivi écologique et de l'appui au développement local des communautés.

Les trois résultats attendus de ce projet sont :

- ✓ **Résultat 1** : Les besoins en investissements pour une gestion efficace et durable du PNC et des Zones de Biodiversité sont couverts ;
- ✓ **Résultat 2** : Les communautés riveraines vivant dans la zone périphérique du PNC sont impliquées dans la gestion de l'Espace Comoé ;
- ✓ **Résultat 3** : Les compétences techniques de la DZNE de l'OIPR permettent une bonne exploitation des mesures d'appui du projet.

Pour une meilleure synergie des projets en cours, le Comité de Gestion Local du PNC, mis en place en 2013 qui rassemble la plupart des parties prenantes impliquées dans la gestion du parc servira de plate-forme de concertation et d'harmonisation des interventions.

Au terme de la mise en œuvre de ces projets, les fonctions principales de gestion du PNC seront renforcées. En effet, le renforcement des moyens de surveillance avec un avion, l'ouverture des pistes stratégiques faciliteront le déplacement des équipes de surveillance et de suivi écologique mais également mettront en place les bases de relance du tourisme de vision au sein du PNC.

#### ▪ **Partenariat avec les institutions de recherche**

Le partenariat avec les institutions de recherche est très dynamique et a fortement contribué à l'actualisation de la distribution et de l'état de conservation de la grande faune mammalienne notamment l'éléphant et le chimpanzé. Ce partenariat s'est traduit par une convention entre l'OIPR et les universités Nangui Abrogoua et Wuerzburg. Une bonne dynamique d'orienter les priorités de recherche sur les objectifs de conservation des valeurs du PNC est bien privilégiée.

#### ▪ **Partenariat avec les AVCD**

La Direction du PNC, à travers sa cellule « Mesures Riveraines » a établi des partenariats avec les communautés locales à travers les AVCD. Ces partenariats constituent un cadre idéal pour donner l'opportunité à ces communautés de contribuer à la gestion du bien à travers les contrats de gestion de terroirs mais également à l'aménagement de pistes, ainsi qu'à la participation aux activités de recherche à travers les écologues villageois.

Le partenariat avec l'AFD qui s'est essentiellement focalisé sur l'appui au développement local, renforce les actions de la cellule « Mesures Riveraines » surtout en termes de raffermissement des liens entre le parc et ces populations périphériques.

#### ▪ **Partenariat avec le Conseil Régional de Bouna**

Le partenariat entre la Direction de la Comoé et le Conseil Régional de Bouna a été mis en place depuis 2014 et porte sur la sensibilisation des communautés locales à la protection de l'intégrité du PNC mais également sur l'appui au développement local. A cet effet, il est prévu

dans le plan stratégique 2015-2020 du Conseil Régional, le développement d'activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes, mais également la construction d'infrastructures sociales de base et d'infrastructures agropastorales pour mieux maîtriser les risques de divagation du bétail dans le PNC surtout en période de soudure marquée par la rareté des points d'eau en dehors du parc.

▪ **Partenariat avec les radios communautaires de la périphérie du PNC**

Les radios communautaires jouent un rôle extrêmement important dans les programmes d'Information, d'Education Environnementale et de Communication du PNC. Cet important travail de concertation avec les communautés est appuyé par un programme d'éducation environnementale à travers les émissions radios. En effet, chaque année ce sont au moins 3 contrats qui sont signés avec les radios de proximité de Bouna (voix de la Savane), Nassian (Boutourou) et Dabakala (Seneyo). En plus de diffuser des éléments de sensibilisation prêts à être diffusés, ces radios couvrent l'ensemble des activités de la DZNE.

▪ **Partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Bondoukou**

Ce partenariat avec le secteur privé pourrait être très bénéfique pour la réalisation d'infrastructures touristiques et hôtelières pour relancer le tourisme. A cet effet, une convention entre l'OIPR et la Chambre de Commerce et d'industrie de Bondoukou est en cours de finalisation. La mission a eu l'opportunité d'échanger avec le président de cette Chambre de Commerce et d'industrie de Bondoukou qui a de grandes ambitions pour contribuer à l'investissement sur les infrastructures touristiques.

**En conclusion, la mission constate qu'à la faveur de la normalisation de la situation politico-militaire et du retour de la stabilité dans le pays, le PNC bénéficie de soutiens multiformes qui sont de nature à renforcer la dynamique de gestion, de protection et de conservation durable du parc. Si les différents partenariats établis constituent des éléments évidents de développement positifs, un travail de coordination soutenue doit être mené pour favoriser la mise en synergie et l'efficacité des actions.**

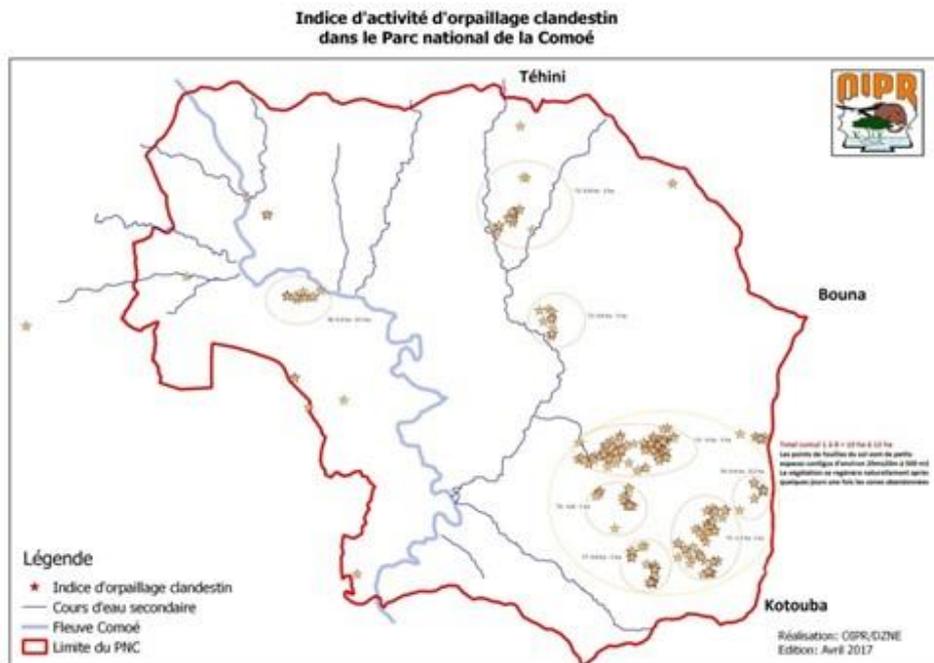
**On note également que l'Allemagne est le principal partenaire financier du PNC. Cela est certes salubre mais il est important de diversifier les sources de financement pour garantir une certaine autonomie et se mettre à l'abri d'éventuelles difficultés qui pourraient être liées à un retrait imprévu. A cet effet, les partenaires qui soutenaient le PNC avant la crise de 2002 tels que l'UE et le FEM pourraient être sollicités à nouveau.**

### **3.4 Information sur toute menace ou dommage spécifiques.**

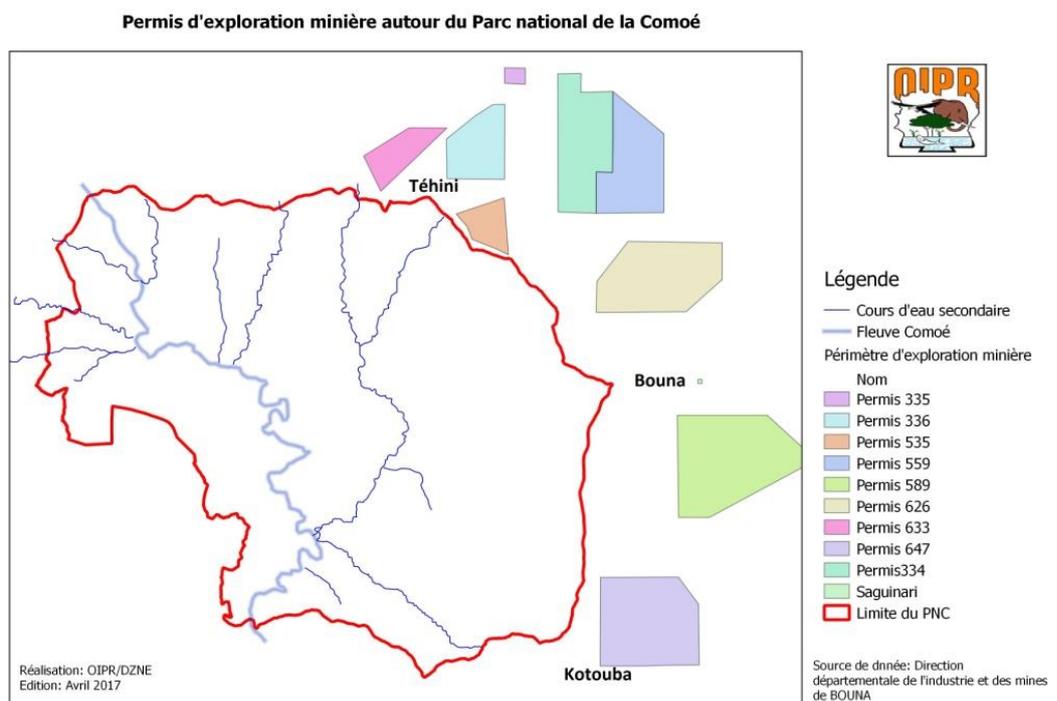
La principale menace que la Direction du PNC doit surveiller est l'orpaillage. En effet, cette activité illégale semble avoir pris de l'ampleur durant les années 2014-2015 et légèrement en 2016. Elle ne concerne pas l'ensemble du bien, elle est circonscrite aux parties Sud-Est et légèrement au Nord-Est (Cf carte N°5 ci-dessous) du bien et porte sur l'exploitation artisanale de l'or. Vu les dégâts que cette activité pourrait causer en termes de fragmentation des habitats, les risques de pollution aux métaux lourds et les risques de braconnage associés, il est impératif que les équipes de surveillance renforcent leurs activités dans ces zones de haute pression de l'orpaillage. Par ailleurs, il est important de signaler que la mission a eu une séance de travail avec le Directeur Régional des Mines de Bouna qui a confirmé qu'aucun permis d'exploration ou d'exploitation n'a été délivré à l'intérieur du PNC, conformément à l'article 113 du code minier ivoirien. En effet, cet article interdit formellement l'octroi de permis d'exploration et/ ou d'exploitation dans les aires protégées et forêts sacrées. Les permis d'exploration délivrés par le département des mines qui sont tous situés à l'extérieur (Cf carte N°6) du bien sont les suivants :

- ✓ 3 permis d'exploration pour le compte de la société AMPELLA MINING (partie Nord Est) ;
- ✓ 1 permis d'exploration pour le compte de la société WEST AFRICA MINING (partie Sud-Est). Cette société n'a pas encore démarré ses activités d'exploration ;
- ✓ 2 permis d'exploration semi-industriel pour le compte de la coopérative de Boukani.

Par ailleurs, le 17 septembre 2014, un courrier officiel du Ministre de l'Industrie et des Mines en réponse à celui de son homologue de la Salubrité Publique, de l'Environnement et du Développement Durable daté du 15 juillet 2014 a confirmé qu'aucun permis minier n'avait été octroyé à l'intérieur du parc de la Comoé. Ces deux courriers officiels ont été mis à la disposition de la mission.



Carte 5 Sites d'orpaillage dans le PNC (source OIPR)



Carte 6 :  
localisation des

permis miniers en dehors du PNC (OIPR)

**En conclusion, des différentes menaces sur le bien, l'orpaillage semble être la seule qui ne connaît pas de recul continu. Davantage d'efforts doivent être déployés pour neutraliser cette pratique, compte tenu de ses dommages sur l'environnement. Par**

ailleurs, il est appréciable de noter qu'aucun permis d'exploration et d'exploitation minière n'est délivré à l'intérieur du bien.

Néanmoins, l'évolution de tous les projets miniers autour du bien devra être suivie de très près afin de s'assurer qu'ils n'aient pas d'impacts sa VUE. A cet effet, l'Etat partie devra s'appuyer sur la note consultative de l'UICN relative à l'évaluation environnementale des projets miniers autour des sites du patrimoine mondial. L'Etat partie devra également s'assurer que ces permis d'exploration minière n'évoluent pas vers un stade d'exploitation s'ils sont susceptibles de causer des dommages environnementaux importants sur les écosystèmes du bien.

## 4. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN

### 4.1 Revue du maintien ou non des valeurs sur la base desquelles le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et des conditions d'intégrité

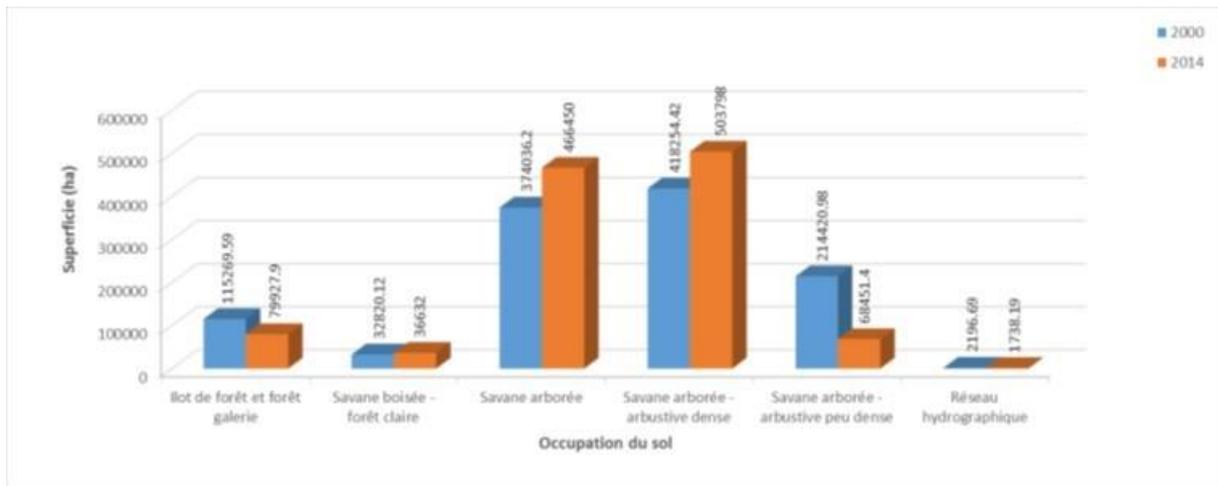
Le PNC a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial au regard des attributs des critères (ix) et (x) mais également de l'intégrité de ses habitats. Ainsi l'évaluation de conservation du bien va porter sur l'évaluation des composantes des critères (ix) et (x) mais également sur la dynamique des habitats.

#### ▪ Evaluation des attributs du critère (ix)

Les attributs du critère (ix) au moment de l'inscription du bien en 1983 se présentaient comme suit dans sa déclaration de valeur universelle exceptionnelle rétrospective « *le Parc national de la Comoé renferme une variété remarquable d'habitats, notamment des savanes, des savanes boisées, des forêts-galeries, des forêts fluviales et des herbages littoraux qui constituent un exemple exceptionnel d'habitats de transition entre la forêt et la savane* ».

De 2002 à 2012, la crise politico-militaire qui a secoué la Côte d'Ivoire a exposé le bien à de fortes pressions sur ses ressources naturelles car durant cette crise l'organe de gestion n'était plus présent sur le terrain pour des raisons de sécurité. En 2015 et 2016 deux études importantes ont été réalisées par l'OIPR appuyé par ses partenaires pour rendre compte de l'état général des habitats du PNC. En effet, l'étude réalisée en décembre 2015 par l'ONG Afrique Nature International intitulée « Etude Diachronique 2000-2014 du couvert végétal sur la base d'images satellitaires des parcs Nationaux du Banco, de la Comoé, Taï/N'zo et des zones de biodiversité des Monts Tingui et Warigué. Cette étude a montré l'intégrité du couvert végétal encore globalement intact du PNC. En effet, elle a révélé que :

« *Les surfaces de forêt ont diminué d'environ 30 % principalement dans la zone sud où elles restent concentrées. Elles ont, en partie, été remplacées par les savanes boisées / forêts claires et les savanes arborées. En revanche, le changement le plus important reste la régression (de 68 %) des surfaces de savane arborée / arbustive peu dense au profit de formations plus denses, notamment les savanes arborées-arbustives denses (+ 20 %) et les savanes arborées (+ 24 %). Cette tendance au boisement constatée au niveau des savanes est également illustrée par le graphique suivant* »

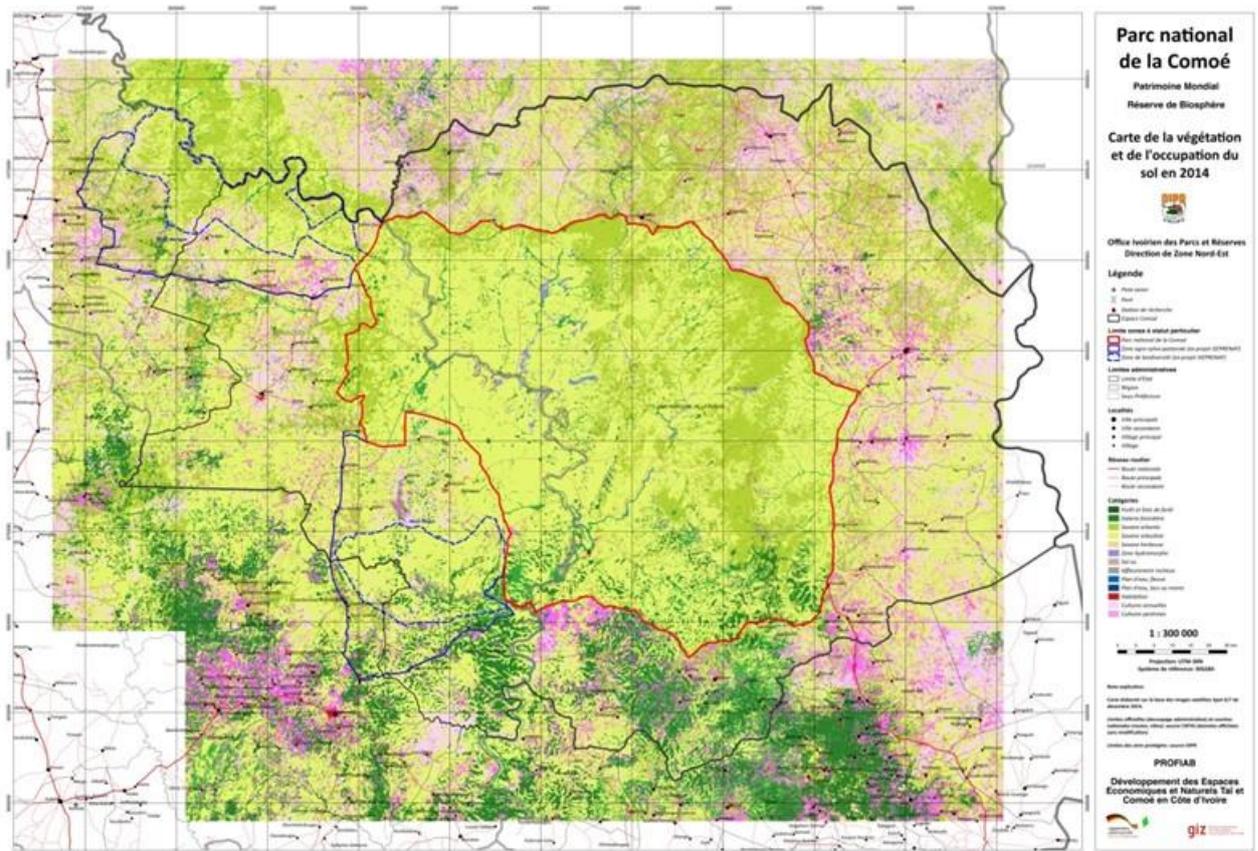


Graphique 3: Représentation graphique de la dynamique observée de 2000 à 2014 au niveau des types d'occupation du sol dans le Parc national de la Comoé (source : étude diachronique couvert végétal PNC)

Ce bon état de conservation des habitats du PNC, malgré les pressions pendant la période de crise, a été confirmé par l'étude réalisée par la GIZ dans le cadre du projet PROFIAB II en 2016. Cette étude intitulée « interprétation des images satellites du PNC et sa zone périphérique a permis de cartographier la végétation et l'occupation du sol de l'ensemble du PNC, d'une zone périphérique de 15 km autour du parc et de la majeure partie de l'Espace Comoé. Les résultats de cette étude ont révélé que « *la végétation dans le Parc national de la Comoé peut être considéré comme bien préservée avec moins que 1 % de sa superficie totale occupée par des formations non-naturelles. Pour sa majeure partie, le PNC est couvert par des formations de savane dont la savane arbustive prend la plus grande partie avec plus de 740.000 ha ou 64 % de la superficie totale. Les formations de savane arborée s'étendent sur plus de 280.000 ha occupant donc 24 % du parc* ». Ces formations sont en croissance car elles occupaient 14% du parc en 2004.

Cette étude a également montré qu'il n'y avait aucune plantation agricole à l'intérieur du PNC. Les activités agricoles qui sont à la périphérie du PNC sont constituées en grande parties par des plantations d'anacarde comme indiqué sur la carte N°7.

Il est important de signaler qu'avec l'appui du PROFIAB II, le système de productivité de ces plantations d'anacarde se fait sans extension d'espace, grâce à l'introduction d'innovations culturelles telles que l'éclaircissement et l'élagage mais également le rajeunissement des plantations.



Carte 7: végétation et occupation du sol du PNC et de sa périphérie 2014 (source PROFIAB II)

La qualité des habitats s'est reflétée sur la bonne dynamique évolutive de la grande et moyenne faune mammalienne qui est enregistrée dans les résultats des inventaires de 2014 et 2016.

**En conclusion, la mission estime que les attributs du critère (ix) ont été bien réhabilités. La végétation du PNC est aujourd'hui bien conservée, avec moins d'1% de formation non-naturelle au niveau de sa superficie. Les habitats sont en bon état et retrouvent leur richesse en termes de variabilités d'espèces biologiques.**

**Néanmoins, l'OIPR devrait approfondir l'étude diachronique sur le couvert végétal du bien, réalisée en 2016, en vue de déterminer les différentes causes de modification des habitats, notamment la diminution des forêts au détriment des savanes et d'identifier des solutions de conservation durable des habitats.**

▪ **Evaluation des attributs du critère (x)**

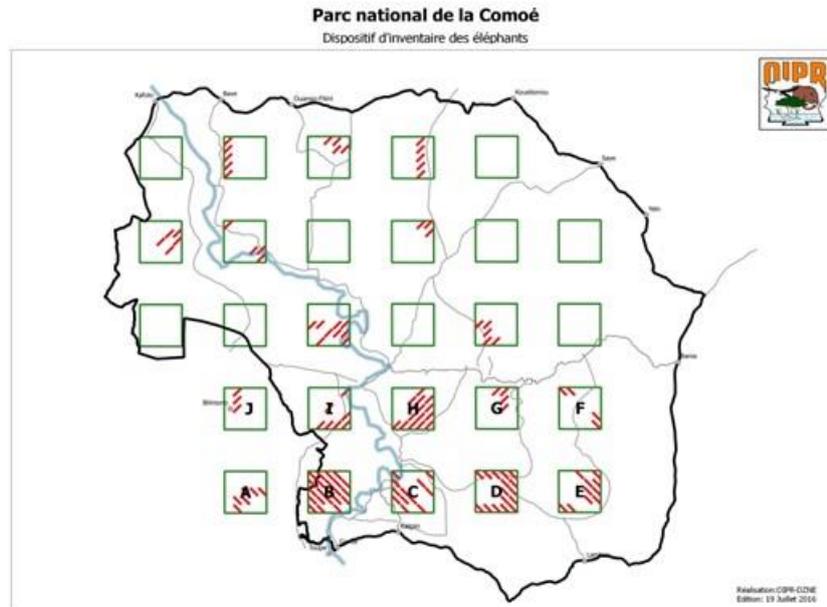
Les attributs du critère (x) au moment de l'inscription du bien en 1983 étaient liés à sa diversité biologique avec notamment ses populations importantes de la moyenne et grande faune mammalienne telles que l'éléphant, le chimpanzé, le buffle et le lion.

Suite à l'éclatement de la crise politico-militaire, la faune a subi de fortes pressions de braconnage ce qui a impacté sur les effectifs surtout de la grande faune.

De 2010 à 2016, d'énormes efforts ont été consentis par l'Etat ivoirien et ses partenaires notamment la coopération Allemande, l'Université Nangui Abrogoua (Côte d'Ivoire) l'Université de Wuerzburg (Allemagne) en collaboration avec tous les partenaires scientifiques et techniques de la conservation en Côte d'Ivoire, pour faire un état des lieux de la grande et moyenne faune mammalienne. En effet, durant cette période, une stratégie de suivi écologique a été élaborée et validée par les partenaires scientifiques et techniques grâce à l'appui de la GIZ. Cette nouvelle stratégie de suivi de la faune privilégie le suivi des valeurs patrimoniales du bien, notamment l'éléphant et le chimpanzé avec l'utilisation de caméras pièges. Trois inventaires aériens ont été réalisés avec un suivi ciblé sur l'éléphant et le chimpanzé. L'ensemble de ces études ont fait l'objet de rapports validés par les partenaires scientifiques et techniques de la Comoé et ont été mis à la disposition de la mission.

L'analyse de l'ensemble de ces rapports sur l'état de la faune du PNC montre qu'à l'exception du lion, toutes les autres espèces de mammifères existent encore dans le PNC en des proportions qui pourraient être considérées comme viables, vu la fréquence et la facilité d'observation de ces animaux dans presque tous les secteurs. En effet pour le cas de l'éléphant, le rapport de suivi de 2016 a révélé que l'IKA est de 1,24/km en saison sèche et 1,70/km en saison des pluies. De ces deux estimations, il n'est pas prétentieux d'affirmer que le PNC abriterait une population d'au moins 100 éléphants localisés principalement dans les zones de forêt. Par ailleurs, la variation importante de la population d'éléphants d'une saison à l'autre dans la zone d'étude vient confirmer l'hypothèse selon laquelle les éléphants du PNC opèrent une migration saisonnière au cours de l'année. La méthodologie de collecte a été réalisée suivant des transects linéaires sur la base de la méthode « distance sampling ». Le dispositif est constitué de blocs d'échantillonnage de 10 km x 10 km répartie de façon régulière sur toute l'étendue du PNC.

La distribution spatiale des éléphants montrent selon cette étude qu'ils sont localisés dans la moitié sud du PNC plus précisément dans le bloc B (Cf fig 2) situé dans la partie sud-ouest et qui renferme l'essentiel des forêts.



Carte 8: distribution spatiale des éléphants du PNC (rapport inventaire pedestre éléphants 2016)

Concernant le chimpanzé, le rapport de 2016 a confirmé sa présence en effectif viable. En effet le rapport de cette étude concentrée sur les habitats forestiers, a démontré la présence de chimpanzés dans toutes les zones échantillonnées par les suivis précédents, mais aussi dans les zones qui n'ont jamais été échantillonnées où il reste précisément d'importants groupes, ce facteur pouvant expliquer pourquoi les derniers recensements ne les avaient pas détectés. Les vidéos des caméras-pièges démontrent que cette population est en bonne santé, avec une structure des groupes naturels, comprenant de nombreux juvéniles.

Les chimpanzés sont toujours répandus dans tous les îlots et forêts-galeries à l'ouest de la Comoé. La présence de l'espèce à l'est du fleuve est également confirmée, avec une petite population qui, selon les informations obtenues par la mission, ne serait pas inférieure à 140 chimpanzés sevrés. Comme dans le cas des éléphants, ce groupe est interconnecté avec celui de la Zone de biodiversité des Monts Tingui (ZMT) et, en toute probabilité, le PNC et la ZMT possèdent ainsi la deuxième plus importante population de chimpanzés restants en Côte d'Ivoire, après celle de Taï. C'est aussi, probablement, la seule population viable de chimpanzés de savane qui reste en Côte d'Ivoire, avec une culture nettement différente de celle typique de Taï et, de ce fait, elle s'en trouve extrêmement importante pour la conservation de l'espèce dans le pays et même au niveau de toute l'Afrique de l'Ouest (La Puente, 2016). Une étude d'identification individuelle des chimpanzés à partir des photos des caméra pièges est en cours comme indiqué sur les photos ci-dessous d'individus déjà identifiés. Cette identification individuelle devrait permettre d'affiner les résultats sur l'effectif réel de la population de chimpanzés dans le PNC.

## GRUPO ILIADA Subgrupo Aqueos



Source : J. Lapuente

Par ailleurs, un article de recherche sur la situation des chimpanzés du PNC a été publié et accepté le 18 novembre 2016 dans la revue **WILEY « AMERICAN JOURNAL OF PRIMATOLOGY »** (Lapuente et al, 2016).

En outre, les travaux de M. Lapuente, donnent des résultats très encourageants sur d'autres espèces emblématiques. Ces travaux qui ont donné lieu à l'installation de 40 caméras en 2015 et 80 caméras pièges dans un rayon de 900 Km<sup>2</sup> ont permis d'obtenir les résultats suivants :

Espèces	Nombre de Vidéo en 2015	Nombre de Vidéo en 2016
<b>Chimpanzés</b>	207	771
<b>Eléphants</b>	13	73
<b>Léopard</b>	22	32
<b>Buffle</b>	4	45
<b>Chat doré</b>	3	25
<b>Bongo</b>	1	3

Ces résultats témoignent de la présence effective des espèces emblématiques dans le PNC. Il faut rappeler que les résultats des transects pédestres réalisés en 2012 n'avaient observés que deux traces d'éléphants et aucun chimpanzé.

On peut supposer que si davantage de cameras pièges sont installées dans les différents secteurs, des résultats encore plus optimistes pourraient être obtenus.

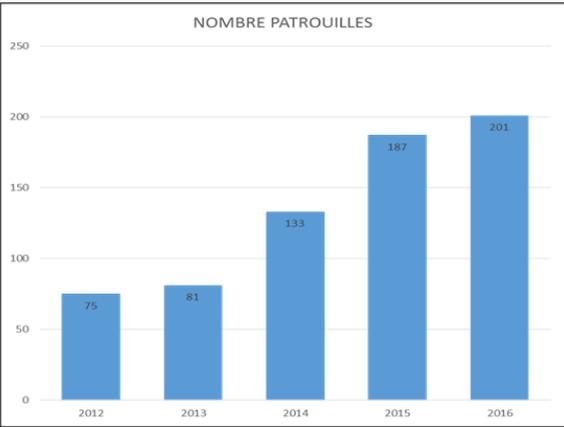
Par contre, le Lion demeure invisible, tout comme en 2012. Il faut signaler à cet effet qu'il n'y a pas eu d'études récentes concentrées sur cette espèce. On peut supposer que si des recherches sont menées sur le lion, des résultats encourageants pourraient éventuellement être obtenus.

**En conclusion, la mission considère que malgré les fortes pressions subies par le PNC durant la période de la crise, l'état de conservation de la faune et de son habitat montre une tendance positive de l'évolution des populations de mammifères. Les efforts de renforcement du système de gestion entrepris par l'OIPR et ses partenaires vont sans doute renforcer les acquis en termes de remontée biologique des ressources du PNC. La mission estime aujourd'hui que les attributs du critère (x) sont réhabilités et qu'au regard de la sécurisation des financements sur le moyen et le long terme pour poursuivre la gestion et la protection du parc, cette dynamique de réhabilitation peut encore être renforcée davantage.**

#### **4.2. Revue de l'état de mise en œuvre des mesures correctives**

En 2013, la mission de suivi réactif au PNC avait actualisé les mesures correctives proposées par la mission de suivi réactif de 2006. Ces mesures correctives mises à jour ont été adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 37<sup>ième</sup> session (Phnom Penh, 2013). L'état de mise en œuvre de ces mesures correctives par l'État ivoirien est présenté dans le tableau ci-dessous.

Mesures correctives	Etat de la mise en œuvre (2013-2016)	
<p>1. Compléter le développement et la réhabilitation de l'infrastructure nécessaire aux contrôle et patrouilles efficaces dans l'ensemble du Bien, y compris la création de postes de contrôle pourvu en personnel et en équipement dans tous les secteurs du Bien</p>	<p>1.1 Réhabilitation de l'infrastructure nécessaire aux contrôle et patrouilles, y compris la création de postes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation de 19 bâtiments, 5 bureaux, 3 logements, 7 bâtiments de 3 postes de surveillance (Gawi, Saye, Bania) et 4 bâtiments du centre de formation de Kafolo ont été réhabilités</li> <li>- Entretien mécanique de 231 km de pistes intérieures</li> <li>- Entretien de 300 km de pistes intérieures par an par les AVCD</li> <li>- Ouverture manuelle de 148 km de limite</li> <li>- Réhabilitation de 6 panneaux et 150 bornes</li> <li>- Implantation de 105 bornes posées et 5 panneaux</li> <li>- Implantation de 50 panneaux signalétiques</li> </ul>
	<p>1.2 Etablissement d'un système efficace de contrôle et de patrouilles sur le Bien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redéploiement du personnel et fonctionnement de tous les services autour du bien</li> <li>- Création d'une brigade mobile composée de commandos forestiers aguerris aux techniques LAB</li> <li>- Elaboration d'une stratégie de surveillance adaptée au PNC</li> <li>- Equipement du gestionnaire en divers matériels roulants (10 pick-up, 2 camions transport de troupes, 2 SUV, 27 motos, 2 hors-bords), matériels techniques spécialisés (tentes, GPS, boussoles, gamelles, sacs solaires, etc.), matériels informatiques, matériels de bureaux, etc.</li> <li>- Formation du personnel de surveillance dans diverses thématiques</li> <li>- Renforcement de l'effectif de 48 en 2010 à 112 en 2016</li> <li>- Relocalisation de la DZNE de Bondoukou (113 km du parc) à Bouna (14 km du parc)</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de la stratégie de surveillance basée sur les patrouilles régulières et les patrouilles d'envergure.</li> </ul>  <table border="1"> <caption>NOMBRE PATROUILLES</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre de patrouilles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2012</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>81</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>133</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>187</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>201</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Nombre de patrouilles	2012	75	2013	81	2014	133	2015	187	2016	201
Année	Nombre de patrouilles													
2012	75													
2013	81													
2014	133													
2015	187													
2016	201													
<p>2. Finaliser la restauration de l'intégrité du Bien en excluant totalement le bétail du parc, en luttant contre les empiètements agricoles dans tous les secteurs du Bien et en réhabilitant les terres dégradées.</p>	<p>2.1 Exclure totalement le bétail du parc</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement et intensification des activités de surveillance depuis 2012 permettant de réduire de façon significative les pressions sur le parc (Ex :6657 bœufs observés en 2010 contre 64 en 2014)</li> <li>- Organisation de séances de sensibilisation de masse à l'endroit des bouviers</li> <li>- Diffusion de messages de sensibilisation sur les antennes des radios locales</li> <li>- Initiation d'un programme durable de réhabilitation des infrastructures agropastorales et de gestion de conflits à la périphérie du PNC en collaboration avec la GIZ et la KFW</li> </ul>												
	<p>2.2 Lutter contre les empiètements agricoles dans tous les secteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Départ volontaire fin 2012 des occupants agricoles avec abandon de 100,62 ha de parcelles agricoles. Aucune exploitation agricole n'est observée depuis 2016 dans le PNC et les contrôles des zones abandonnées révèlent une régénération naturelle de ces espaces</li> <li>- Signature d'un PV de délimitation avec les populations de Gorowi et Amaradougou</li> <li>- Ouverture et matérialisation de la limite ouest du parc</li> </ul>												
<p>3. Valider et mettre en œuvre le plan de gestion du Bien, ainsi que le plan de réhabilitation de trois ans</p>	<p>3.1 Préciser les limites de toutes les zones proposées dans le zonage provisoire du Bien, ainsi que les activités autorisées et</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concession d'une convention de gestion des zones par les différentes parties, qui règlemente les usages dans les zones concernées</li> <li>- Ouverture manuelle de la limite ouest faisant une nette démarcation entre le Bien et le milieu rural</li> <li>- Pose de 105 bornes et implantation de 6 panneaux renforçant la matérialisation de la limite du Bien</li> </ul>												

	interdites dans chaque zone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 projet de zonage de la Réserve de Biosphère de la Comoé rendu disponible</li> </ul>
	3.2 Mettre en place des dispositions pour la formalisation et la responsabilisation des structures de gestion participative au niveau de tous les villages qui entourent le Bien, y compris dans le contrôle et le monitoring du Bien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de 167 séances et 3 campagnes en vue d'impliquer les AVCD dans la gestion du Bien</li> <li>- Appui à la mise en place de 40 AVCD dont 25 dans les villages centres</li> <li>- Mise en place de 25 comités de lutte contre les feux de brousse dans les villages</li> <li>- Mise en place de 8 clubs environnement, mettant en œuvre les activités d'EE</li> <li>- Appui au gestionnaire par une dizaine d'ONG locales (LUCOFEUBROU, VINOPAC, NOTRE GRENIER, etc.) en matière de formation, de sensibilisation, de gestion de feux de brousse, etc.</li> <li>- Accompagnement des équipes de surveillance de la DZNE dans le parc par 25 auxiliaires villageois chaque mois</li> <li>- Collecte annuelle de données sur les éléphants par 10 écologues villageois formés aux techniques de collecte des données</li> <li>- Financement de 3 microprojets au profit des populations riveraines</li> <li>- 1 microprojet d'installations de 200 promoteurs apicoles en cours</li> <li>- Signature de 3 conventions avec les radios de proximité pour la diffusion de messages de sensibilisation sur le parc</li> <li>- Fonctionnement normal du Comité de Gestion Locale du PNC dont font partie les représentants des populations et participation à la gestion du parc</li> <li>- Réalisation de 25 Plan de Développement Local issus des Diagnostic Global Participatif (DGP) dans les villages centres</li> <li>- Création d'une base de données de 800 idées de projets issues des PDL dont 50 retenus pour 2017</li> <li>- Réalisation de 29 contrats rémunérés de travaux d'entretiens ou d'ouverture manuels des pistes intérieures et limites du Bien par les AVCD.</li> </ul>

**En conclusion, on constate à travers ce tableau que l'ensemble des mesures correctives ont été réalisées dans une approche intégrée et une dynamique transversale. Les résultats atteints sont très appréciables et dépassent souvent les objectifs initiaux. Ils concourent ainsi à la restauration de l'intégrité du bien. L'implication forte et soutenue des communautés locales est notée avec satisfaction car elle constitue une condition indispensable à la conservation durable du bien.**

### **4.3 Mise en œuvre de l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la liste en péril.**

La mission de suivi réactif de 2013 avait proposé d'un commun accord avec la Direction du PNC un État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR).

Ce DSOCR se décline en 9 indicateurs subdivisés en trois groupes : indicateurs biologiques, indicateurs d'intégrité et indicateurs de gestion.

Les résultats atteints dans la mise en œuvre de ce DSOCR sont présentés dans le tableau ci-dessous :

## INDICATEURS BIOLOGIQUES

INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	SITUATION DE REFENCE 2010	SOURCE DE VERIFICATION	METHODES DE COLLECTE DE DONNEES	FREQUENCE DE COLLECTE DE DONNEES	SITUATION EN 2014	SITUATION EN 2016
<b>I.1</b> Augmentation des effectifs des buffles, cobes de Buffon et bubales de 10% par an, pendant une période de trois ans, soit de 30% de 2013 à 2015.	Bubales : <b>8 092</b> Cobes de Buffon : <b>706</b> Buffle : <b>899</b> Hippotrague : <b>690</b>	- Rapports de suivi écologique (survol 2010) - Rapports d'activités - Rapports de suivi évaluation	Inventaires aériens  Examens des rapports	Tous les 3 ans	Bubales : <b>10 371</b> Cobes de Buffon : <b>1573</b> Buffle : <b>787</b> Hippotrague : <b>851</b>  (Rapport de survol 2014)	Bubales : <b>9194</b> Cobes de Buffon : <b>1030</b> Buffle : <b>1186</b> Hippotrague : <b>3922</b>  (Rapport de survol 2016)
<b>I.2</b> Augmentation de 10% sur 3 ans des indices de présence des chimpanzés et des éléphants, avec un minimum de <b>10 nids par km<sup>2</sup></b> pour le chimpanzé et d'un taux de rencontre de <b>0,90 par km pour l'éléphant</b> (dans la zone sud-ouest du PNC et la zone GEPRENAF).	Chimpanzé : <b>0</b> indices/km  Eléphant : <b>0</b> indices/km	- Rapports de suivi écologique (2015) - Rapports de suivi-évaluation - Rapports d'avancement du projet Rapport d'étude	Inventaires pédestres  Examen des rapports	Annuel	Chimpanzé : <b>0,10</b> indices/km  Eléphant : <b>0,64</b> indices/km	Chimpanzé : <b>1.91</b> indices/km <sup>2</sup>  Eléphant : <b>1.706</b> indices/km
<b>I.3</b> Augmentation de <b>10% par an</b> sur 3 ans, des indices kilométriques d'abondance (IKA) d'espèces clés (buffle, cobe de Buffon, bubale)	IKA Bubale : <b>24,27</b> IKA Cobe de Buffon : <b>2,12</b> IKA Buffle : <b>2,70</b> IKA Hippotrague : <b>2,07</b>	- Rapports de suivi écologique - Rapports d'activités (Survol 2010) - Rapports d'avancement	Inventaires pédestres  Examen des rapports	Tous les 3 ans	IKA Bubale : <b>33,95</b> IKA Cobe de Buffon : <b>4,91</b> IKA Buffle : <b>2,36</b> Hippotrague : <b>2,70</b> (Rapport de survol 2014)	IKA Bubale : <b>23,10</b> IKA Cobe de Buffon : <b>2,37</b> IKA Buffle : <b>3,06</b> Hippotrague : <b>9,41</b> Rapport de survol 2016

INDICATEURS D'INTEGRITE						
<b>I.4</b> Aucun empiètement agricole n'est observé dans le Parc national de la Comoé, en 2015	0,42 exploitations agricoles/10km	Rapports de suivi écologique (Rapport survol 2010)	Suivis pédestres Examen des rapports	Triennal	0,12 exploitations agricoles/10km (Rapport survol 2014)	0 (Rapport interprétation des images spot 2016)
<b>I.5</b> Réduction d'au moins 75% des indices de présence des animaux domestiques dans le parc, de 2013 à 2015	28,01 indices/10km	Rapports de suivi écologique	Inventaires aériens Analyse des rapports d'inventaires	Triennal	0,31 animaux/10km (Rapport survol 2014)	3,52 animaux/10km (Rapport survol 2016)
<b>I.6</b> Diminution d'au moins 50% des indices de braconnage entre 2013 et 2015	2,9 indices/10km (Rapport survol 2010)	- Rapports de suivi écologique - Rapports de suivi évaluation	Analyse des rapports de patrouilles	Triennal (2013-2015)	0,75 indices/10km (Rapport survol 2014)	0,038 indices/10km (Rapport SMART 2016)
INDICATEURS DE GESTION						
<b>I.7</b> Au moins 4 kilomètres de patrouille est effectué dans 85% des quadrats de 10x10 km du PNC chaque année.	0 (Rapports d'activités 2010)	Rapports de patrouilles	Analyse des rapports de patrouilles	Annuel	85% de quadrats parcourus 21 quadrats non parcourus sur 140	89% de quadrats parcourus 15 quadrats non parcourus sur 140
<b>I.8</b> Le plan d'aménagement et de gestion du PNC est officiellement adopté en 2013 et le taux d'exécution technique des plans annuels d'opération est d'au moins 75% chaque année pendant une période de 3 ans.	0 (Rapports d'activités 2010)	- Arrêté ministériel - Rapports de suivi évaluation - Rapports d'activités	Analyse de la matrice de suivi du taux d'exécution du plan de travail	Annuel	62%	80%
<b>I.9</b> Les AVCD sont mises en place dans 23 villages-centres entourant le PNC.	0 (Rapports d'activités 2010)	Rapports d'activités ou de suivi-évaluation	Analyse des rapports d'activités et de suivi évaluation	Annuel	20 AVCD dans villages centres et 3 dans villages non-centres	25 AVCD dans les villages centres et 15 dans les autres villages

Ce tableau montre clairement une progression substantielle dans la mise en œuvre de l'ensemble des 9 indicateurs. Il est important de noter que les trois indicateurs biologiques ont été jugés très ambitieux par l'ensemble des experts rencontrés pendant la mission, aussi bien au niveau de la station de recherche en écologie de la Comoé qu'au CRE de l'Université d'Abidjan. En effet, un objectif d'augmentation des effectifs et IKA des buffles, cobes de Buffon et bubales de 10% par an, pendant une période de trois ans, après de longues années de crise qui ont perturbé leur environnement et mode de reproduction, semble être très exigeant et très difficile à atteindre. Néanmoins, en dehors des buffles, les objectifs de l'indicateur 1 ont pu être atteints pour les cobes de buffon, les bubales et l'hippotraque. Pour l'indicateur 2, les objectifs ont été atteints pour l'éléphant et le chimpanzé. Quant à l'indicateur 3, c'est au niveau de l'hippotraque que l'objectif est pleinement atteint.

Au niveau des 6 autres indicateurs d'intégrité et de gestion, les actions réalisées sont même allées au-delà des objectifs visés.

Ainsi, la mission estime que l'état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste en péril est largement satisfait.

## 5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### Conclusions

A l'issue des investigations de terrain, la mission a notamment constaté que l'ensemble des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial ont été réalisées dans une approche intégrée et une dynamique transversale. Les résultats atteints sont très appréciables et dépassent souvent les objectifs initiaux. L'implication forte et soutenue des communautés locales a été notée avec satisfaction car elle constitue une condition indispensable à la conservation durable du bien.

La mission a également constaté que l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) est mis en œuvre de manière satisfaisante. Ainsi, la mission estime que les trois composantes de la VUE du bien, à savoir : 1) la faune mammalienne ; 2) : les habitats ; 3) la protection et la gestion, ont été fortement réhabilitées et renforcées.

1. Au niveau de la faune mammalienne, les études et recherches écologiques récentes confirment la régénération des espèces emblématiques comme le chimpanzé et l'éléphant que l'on croyait avoir disparu. En effet, des caméras pièges installées dans le PNC (zone sud-ouest) dans le cadre d'un projet de la station de recherche écologique de la Comoé ont pu réaliser en 2016, 771 vidéos de chimpanzé et 71 vidéos d'éléphants. D'autres espèces emblématiques, tel que le léopard et le buffle ont également été observées. En outre, l'inventaire aérien réalisé en avril 2016 a confirmé que les populations de grande faune sont globalement stables, voir en augmentation pour certaines espèces par rapport à 2010. Ainsi, les trois indicateurs biologiques reliés à l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) ont connu un niveau de réalisation jugé satisfaisant pour la mission. A titre de rappel, ces indicateurs tablaient sur une augmentation de :

- 10% par an de 2013 à 2015 des effectifs de buffle, de cobe de buffon et de bubale
- 10% sur 3 ans des indices de présence des chimpanzés (10 nids par Km<sup>2</sup>) et de l'éléphant (0.9 de taux de rencontre par Km)
- 10% par an pendant 3 ans des IKA du buffle, de cobe de buffon et de bubale

Il est important de noter que ces trois indicateurs biologiques ont été jugés très ambitieux par l'ensemble des experts écologues et environnementalistes rencontrés pendant la mission. En effet, un objectif d'augmentation des effectifs et IKA des buffles, cobes de Buffon et bubales de 10% par an, pendant une période de trois ans, après de longues années de crise qui ont perturbé leur environnement et mode de reproduction, semble être

très exigeant et très difficile à atteindre. Néanmoins, en dehors des buffles, les objectifs de l'indicateur 1 ont pu être atteints pour les cobes de buffon, les bubales et l'hippotraque. Pour l'indicateur 2, les objectifs ont été atteints pour le l'éléphant et le chimpanzé. Quant à l'indicateur 3, c'est au niveau de l'hippotraque que l'objectif est pleinement atteint.

Par ailleurs, la mission a pu faire un travail d'observation sur le terrain sur un parcours d'environ 250 Km. A cette occasion, les espèces suivantes ont été observées : cobes de Buffon, hippotragues, bubales, céphalopodes, singes et babouins. Il est particulièrement important de noter que les distances de fuite de ces animaux, notamment des bubales n'étaient pas grandes. En effet, on pouvait s'approcher de ceux-ci de moins de 50 mètres, ce qui est révélateur de la diminution du braconnage.

2. Concernant l'intégrité des habitats, les résultats des travaux d'interprétation des images satellites du PNC et sa zone périphérique réalisée en avril 2016 ont notamment révélé que moins d'1% de la superficie totale du PNC est occupée par des formations non naturelles. Ces résultats indiquent également une croissance de la savane arborée (24% contre 14% en 2004). Ainsi, les trois indicateurs d'intégrité du DSOCR ont été pleinement satisfaits. Ces indicateurs et leurs résultats sont les suivants :

- Aucun empiètement agricole n'est observé dans le Parc national de la Comoé, en 2015 ;(0 empiètement observé en 2016)
- Réduction d'au moins 75% des indices de présence des animaux domestiques dans le parc, de 2013 à 2015 ; (réduction de 87% de cet indice en 2016)
- Diminution d'au moins 50% des indices de braconnage entre 2013 et 2015 (diminution de plus de 90% de ces indices en 2016)

3. Quant aux indicateurs de gestion reliés à l'état de conservation souhaité, les résultats obtenus sont également très positifs et les objectifs visés ont été atteints, voire parfois dépassés. Ces indicateurs et les résultats obtenus sont les suivants :

- Au moins 4 kilomètres de patrouille sont effectués dans 85% des quadrats de 10x10 km du PNC chaque année (89% de quadrats parcourus en 2016)
- Le plan d'aménagement et de gestion du PNC est officiellement adopté en 2013 et le taux d'exécution technique des plans annuels d'opération est d'au moins 75% chaque année pendant une période de 3 ans (taux de 80% obtenu en 2016)
- Les AVCD sont mis en place et fonctionnent dans 23 villages-centres entourant le PNC (25 AVCD mises en place dans les villages centres et 15 dans les autres villages)

Ces résultats positifs sont le fruit de la normalisation de la situation politico-militaire et du retour de la stabilité dans le pays qui a permis au PNC de bénéficier de soutiens multiformes et de renforcer la dynamique de gestion, de protection et de conservation du parc. Ainsi, l'efficacité de gestion du bien est très appréciable. Les principales fonctions de gestion nécessaires à la protection et la conservation efficace d'un site naturel du patrimoine mondial sont mises en place et connaissent une opérationnalisation croissante.

Le mécanisme de financement du PNC est également très agissant et permet d'assurer un financement durable des activités de protection et de conservation impliquant les communautés locales et incluant des activités visant à améliorer les moyens de subsistance de celles-ci.

Si ces évolutions positives sont très encourageantes, elles ne doivent pas masquer les préoccupations qui demeurent, et qui sont notamment liées à la recrudescence de l'orpaillage à l'intérieur du PNC, tel que constaté par l'inventaire aérien de 2016 et à la multiplication du taux de rencontre du bétail. Des efforts importants doivent être déployés afin de circonscrire ces menaces.

Il est également à noter que l'OIPR a reçu en 2015 au niveau national, le prix du deuxième meilleur service dans la gestion. Le Comité de gestion du PNC a également été désigné en 2016 meilleur comité de gestion du pays.

## Recommandations

Sur la base de l'ensemble des informations fournies précédemment, la mission formule les recommandations suivantes :

- III. **Que le bien soit retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 41<sup>ème</sup> session qui se tiendra à Cracovie du 2 au 12 juillet 2017, étant donné que l'essentiel des 9 indicateurs du DSOCR ont été mis en œuvre de façon satisfaisante et ont permis de restaurer significativement la VUE du bien.**
  
- IV. Que les mesures d'accompagnement suivantes soient mises en œuvre dans les meilleurs délais.

### Sur la faune mammalienne

15. **Orienter et renforcer les activités de recherche sur les valeurs patrimoniales du site** et sur l'amélioration des connaissances sur l'état de conservation des grands carnivores. Il s'agirait notamment de :
  - Mettre en place sur le court et le moyen terme au moins deux projets de recherche doctorale mobilisant et valorisant l'expertise nationale et la collaboration d'universités et de structures de recherche nationale et internationale. Ces programmes de recherche pourraient porter par exemple sur le Lion, pour lequel peu d'informations sont disponibles.
  - Mettre en place une stratégie pour assurer la continuité des actions de recherche de manière à ce qu'elles ne soient développées principalement qu'au gré des opportunités, et réunir les conditions nécessaires pour assurer un financement durable.
  
16. **Poursuivre et consolider les activités de suivi écologique et d'inventaires de la grande faune** en renforçant la synergie et la mise en cohérence des approches méthodologiques ;
  
17. **Poursuivre et renforcer les efforts de surveillance du parc et de lutte anti-braconnage** dans les zones enclavées ;

### Sur les habitats

18. **Eradiquer systématiquement l'orpillage à l'intérieur du bien** et suivre son évolution autour du bien en collaboration avec les services techniques en charge du secteur minier ;
  
19. **Suivre de très près l'évolution de tous les projets miniers** autour du bien afin de s'assurer qu'ils n'aient pas d'impact sur sa VUE et s'appuyer sur la note consultative de l'UICN relative à l'évaluation environnementale des projets miniers autour des sites du patrimoine mondial. S'assurer notamment que les permis d'exploration minière n'évoluent

pas vers un stade d'exploitation s'ils sont susceptibles de causer des dommages environnementaux importants sur les écosystèmes du bien ;

20. **Approfondir l'étude diachronique sur le couvert végétal du bien** réalisée en 2016, en vue de déterminer les différentes causes de modification des habitats, notamment la diminution des forêts au détriment des savanes et d'identifier des solutions de conservation durable des habitats;
21. **Assurer un contrôle soutenu sur l'évolution des plantations d'anacardier** dans la périphérie du bien et appuyer les producteurs dans l'adoption des bonnes pratiques culturales autour du bien ;
22. **Exclure totalement le bétail du parc** en renforçant les activités de surveillance, de sensibilisation et d'aménagements agropastoraux. Ces aménagements agropastoraux devront notamment permettre de résoudre les problèmes de rareté des points d'eau en période de soudure dans la périphérie du parc. Au préalable, une étude devrait être réalisée sur l'impact de ces infrastructures agropastorales sur les écosystèmes du bien.

#### **Sur le système de gestion**

23. **Mettre en place un centre de documentation au sein de la DZNE** capitalisant l'ensemble des études et recherches disponibles sur le PNC et élaborer des documents d'information pratiques et synthétiques (par exemple sur l'état des lieux des connaissances et expertises disponibles, sur les partenariats existants,...) ;
24. **Améliorer la synergie et la mise en cohérence des interventions des différents partenaires** afin d'éviter les duplications et prendre en compte les programmes existant sur la gestion des sites du patrimoine mondial au niveau de l'UNESCO et de l'UICN ;
25. **Favoriser la restitution et l'appropriation des résultats des travaux de recherche auprès des communautés locales**, renforcer la structuration des AVCD et veiller à une gestion intégrée et globale des activités génératrices de revenus pour ces communautés ;
26. **Poursuivre et renforcer la recherche de financement** complémentaire pour la mise en œuvre entière du Plan d'Aménagement et de Gestion et diversifier les sources de financement.

#### **Sur la mise en valeur du site**

27. **Réaliser une étude sur les potentialités éco touristiques** et un inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel ;
28. **Promouvoir le partenariat public-privé** dans le développement d'activités écotouristiques.

## **ANNEXES**

***Annexe 1 : Termes de référence***

***Annexe 2 : Itinéraire et programme***

***Annexe 3 : Composition de l'équipe de la mission***

***Annexe 4 : Liste et contacts des personnes rencontrées***

***Annexe 5 : Cartes***

***Annexe 6 : Photos***

## **Annexe 1 : Termes de référence**

### **1. Contexte et objectif**

Le Comité du patrimoine mondial a, lors de sa 40e session demandé à l'État partie de la Côte d'Ivoire d'inviter une mission conjointe Centre du patrimoine mondial/UICN de suivi réactif au sein du bien du patrimoine mondial « **Parc national de la Comoé** » (**Décision 40 COM 7A.35**) afin d'examiner l'état de conservation du bien et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives. Ce bien est inscrit sur la Liste en péril depuis 2003.

Cette mission fait suite à deux missions de suivi réactif qui ont eu lieu en 2006 et en 2013. La mission de 2013 avait conclu que la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien a été fortement dégradée, surtout depuis 2002. En particulier, les populations des espèces phares comme l'éléphant, le chimpanzé et le lion avaient été réduites de façon inquiétante. Néanmoins, des données fournies ultérieurement ont montré que les populations actuelles des autres espèces pouvaient se reconstituer si les conditions appropriées sont réunies. La mission a donc considéré que la VUE, bien que dégradée, est toujours présente et peut être récupérée, auquel cas, la perspective de retrait du bien de la Liste en péril pourrait être envisagée.

### **2. Activités**

En étroite collaboration avec les autorités nationales du Ministère de la salubrité, de l'environnement et du développement durable, et de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, la mission devra notamment réaliser les activités suivantes :

1. Rencontrer, à Abidjan, les autorités ministérielles impliquées dans la gestion et la conservation du Parc national de la Comoé, et impliquées dans la gestion du site, et rappeler les recommandations du Comité ainsi que les attentes de la mission ;
2. Tenir des réunions de travail, à Abidjan avec les responsables des deux projets miniers à l'extérieur du bien, afin de s'enquérir de leur état de mise en œuvre et de rappeler la nécessité, dans une perspective d'évolution de ces projets vers une étape autre que la prospection, de tenir compte de la Note de conseil de l'UICN sur le patrimoine mondial : l'évaluation environnementale ;
3. Rencontrer la Fondation des Parcs et Réserves de la Côte d'Ivoire, le Centre de Recherche en Ecologie, l'ONG Afrique Nature, la GIZ et tout autre partenaire d'appui important de l'Etat partie dans la conservation durable du bien et collecter des informations et de la documentation récente sur leurs interventions dans le bien ;
4. Evaluer l'état de conservation du site, et notamment l'état de sa Valeur universelle exceptionnelle, les attributs liés à son intégrité, en particulier sa biodiversité et la situation de la grande faune notamment, l'éléphant, le chimpanzé et le lion. Pour cela, l'Etat partie devra mettre à disposition de l'équipe de la mission les données sur la dynamique de la grande faune mammalienne les cinq dernières années avant l'arrivée de la mission ;
5. Evaluer les capacités de la structure de gestion, les moyens humains dont elle dispose pour garantir la conservation et la gestion efficaces du bien (notamment pour lutter contre le braconnage et l'orpaillage) ;
6. Tenir sur le terrain, une séance de travail avec les associations villageoises impliquées dans la gestion et la conservation du bien ;
7. Tenir une séance de travail avec le responsable du centre de recherche de la Comoé, en vue de passer en revue les programmes de recherche en cours sur le bien ;
8. En accord avec le paragraphe 173 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, évaluer toute autre question de conservation pertinente qui pourrait affecter négativement la Valeur universelle exceptionnelle du bien ;

9. Evaluer l'état de mise en œuvre des mesures correctives ainsi que l'état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ;
10. Mettre à jour les recommandations de la mission de 2013 et évaluer si le bien doit être maintenu sur la Liste du patrimoine mondial en péril ou si les conditions sont réunies pour son retrait de cette Liste.
11. Préparer un rapport de mission qui sera examiné par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 41e session qui se tiendra, du xx au xx juillet 2017, à Cracovie en Pologne.

### **3. Composition**

La mission sera composée de Messieurs Bandiougou DIAWARA (UNESCO), et Youssouph DIEDHIOU (IUCN). Elle se fera en étroite collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Abidjan, les représentants de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, et en compagnie du conservateur du parc national de la Comoé.

### **4. Organisation logistique**

L'Etat partie prendra en charge toute l'organisation logistique des déplacements et séances de travail avec les différentes parties prenantes sur place, et facilitera les visites dans les différentes zones du Parc national de la Comoé.

Les deux experts de l'UNESCO et de l'IUCN assureront eux-mêmes leur hébergement et restauration.

### **5. Documentation**

Les documents suivants devraient être collectés et transmis à l'UNESCO avant le 1 mars 2016 afin que l'équipe de mission puisse mieux se préparer :

- Les documents récents sur la situation deux projets miniers à l'extérieur du bien.
- La stratégie de suivi de la grande faune mammalienne,
- Le rapport des mesures riveraines 2015-2016

### **6. Préparation du rapport de la mission**

Un rapport de mission sera préparé conjointement par l'IUCN et le Centre du patrimoine mondial et transmis à l'Etat partie de la Côte d'Ivoire.

Sur la base des résultats des évaluations et des discussions avec les représentants de l'Etat partie et des parties prenantes qui seront rencontrées, la mission devra élaborer des recommandations à l'attention du gouvernement de la Côte d'Ivoire et du Comité du patrimoine mondial afin de maintenir et conserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien. Il est à noter que les recommandations seront fournies dans le rapport de la mission, et non pendant la durée de la mission.

La mission devra préparer un rapport concis sur ses résultats et ses recommandations dans les 6 semaines qui suivent la visite du terrain, en accord avec le format (Cf annexe) des rapports de mission de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial.

## Annexe 2 : Itinéraire et programme

DATE	HORAIRE	ACTIVITE	RESPONSABLE	LIEU
<b>Lundi 03 avril 2017</b>		Arrivée de la Mission à l'aéroport FHB Accueil et installation	DG OIPR	Abidjan
<b>Mardi 04</b>	09 h - 12h30	Rencontre avec le DG de l'OIPR	DG OIPR	Abidjan
		Rencontre avec le Préfet de Région de Boukani, Président du CGL		
		Rencontre avec J. Lapuente		
	14h-18h	Revue et exploitation documentaire		
<b>Mercredi 05</b>	8h-9h	Rencontre avec Madame le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable	DG OIPR	Abidjan
	09 h -16 h	Voyage Abidjan-Boua (nuit à Boua)		
	17h-18h	Rencontre avec le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Bondoukou	DZNE	Bondoukou
<b>Jeudi 06 avril 2017</b>	08 h -11h30	Séance de travail avec la DZNE : <i>Présentation du système de gestion du Bien et état de mise en œuvre des mesures correctives</i>	DZNE	Boua
	11h30-12h	Séance de travail avec la Radio Voix de la Savane : <i>Activités réalisées pour la protection du PNC</i>		
	14 h-15 h	Visite de courtoisie: <i>Echanges sur le rôle du CGL dans la protection du PNC</i>		
	15 h- 16h30	Séance de travail avec GIZ/PROFIAB II : <i>Contribution/appui de la GIZ à la gestion du PNC</i>		
	16 h 30-17h	Séance de travail avec le Conseil Régional de Boukani <i>Partenariat pour la Conservation et le Développement durable dans le Boukani</i>		
	17 h-17h30	Séance de travail avec la Direction Régionale et départementale des mines de Boua : <i>Problématique minière dans la région et Collaboration avec les gestionnaires</i>		
	17 h 30-18h	Séance de travail avec le Roi de Yalo à Boua : <i>Les pressions anthropiques et implication des populations La protection des animaux emblématiques (Lion, Chimpanzé, éléphants et autres) dans la région</i>		

DATE	HORAIRE	ACTIVITE	RESPONSABLE	LIEU
Vendredi 07 avril	07 h-13 h	Visite du Parc : <i>diversité spécifique, abondance, infrastructures pistes et bâtiments</i> Arrivée à la Station de recherche de la Comoé	DZNE	Nassian
	14 h- 17 h	Séance de travail avec la Station de recherche : <i>Présentation des programmes de recherches récents et statut de conservation des espèces du PNC</i> Nuit à la Station de recherche		
Samedi 08 avril 2017	07 h-08 h	Départ-Arrivée à Kakpin	DZNE	Nassian
	08 h-08h30	Visite du microprojet apicole de Kakpin		
	08 h30 - 09h30	Echanges avec les AVCD de Kakpin et de Gansé à Kakpin : <i>Activités réalisées en collaboration avec les gestionnaires du PNC (appui, formations, microprojets, etc.)</i>		
	09 h 30-14 h	Départ-Arrivée à Toungbo-Yaga Séance de travail avec l'ONG DEPRERENAF, BENI-HALY, AVCD de Dédi et de Toungbo-Yaga : <i>Activités réalisées en collaboration avec les gestionnaires du PNC (appui, formations, microprojets, etc.)</i>		
	14 h-14 h 30	Visite de courtoisie au Préfet (membre du CGL) <i>Echanges sur l'appui de l'autorité administrative aux activités de Conservation du PNC</i>		
	14 h 30-16h30	Départ-Arrivée à Bouna		
	16 h 30-17h30	Echanges avec la DZNE : <i>débriefing de mission</i> Nuit à Bondoukou		Bouna
Dimanche 09 avril	08 h-16 h	Départ de Bondoukou-Retour à Abidjan (Nuit à Abidjan)	DG OIPR	Abidjan
Lundi 10 avril 2017	08 h- 17 h	Rencontres avec les partenaires à Abidjan : <i>rôle et appui à la gestion du PNC</i> <b>AMPELA MAINING (CETAMIN)</b> NEWCREST MAINING <b>Afrique Nature International</b> <b>Groupe de Travail sur le suivi écologique (Prof Béibro/Prof Inza Koné)</b> <b>AfD</b> FPRCI CRE GIZ	DG OIPR	Abidjan

DATE	HORAIRE	ACTIVITE	RESPONSABLE	LIEU
<b>Mardi 11 avril 2017</b>	09 h- 17h	Préparation du rapport de mission		Abidjan
		Debriefing de la mission	DG OIPR	
<b>Mercredi 12 avril 2017</b>	16h-17h	Restitution à Madame le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable	DG OIPR	Abidjan
		Retour à Paris		

### ***Annexe 3 : Composition de l'équipe de la mission***

- Bandiougou Diawara (UNESCO)
- Youssouph Diédhiou (UICN)

Figure 1 Organigramme de la Direction de la Zone Est..... 20

Figure 2 Les fonctions de gestion du parc national de la Comoé..... 21

#### **Annexe 4 : Liste et contacts des personnes rencontrées**

<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>CONTACTS</b>
1 Madame Anne Désiré Oulotto	Ministre	MESPDD	
2 TONDOSSAMA Adama	Directeur Général	OIPR	<a href="mailto:Adama.tondossama@oipr.ci">Adama.tondossama@oipr.ci</a>
3 Fanny N'golo	Directeur Exécutif	Fondation Parcs et Réserves	<a href="mailto:fannyngolo@yahoo.fr">fannyngolo@yahoo.fr</a>
4 Madame Martine Tahoux	Directrice	CRE	<a href="mailto:mtahoux@yahoo.fr">mtahoux@yahoo.fr</a>
5 Koné N'golo Abdoulaye	Enseignant chercheur	UNA/CRE	<a href="mailto:Konengolo_sn@una.edu.ci">Konengolo_sn@una.edu.ci</a>
6 Tiomoko Djafarou	Coordinateur Régional Espace Comoé	PROFIAB-GIZ	<a href="mailto:djafarou.tiomoko@giz.de">djafarou.tiomoko@giz.de</a>
7 Hans-Ulrich Caspary	Chargé de Biodiversité et Conservation	PROFIAB-GIZ	<a href="mailto:hans-ulrich.caspary@giz.de">hans-ulrich.caspary@giz.de</a>
8 Francis Lauginie	Directeur	Afrique Nature International	<a href="mailto:f.lauginie@gmail.com">f.lauginie@gmail.com</a>
9 Inza Kone	chercheur	Centre suisse de recherche	<a href="mailto:inza.kone@gmail.com">inza.kone@gmail.com</a>
10 Dja François Malan	Enseignant chercheur	UNA/CRE	<a href="mailto:malandf@gmail.com">malandf@gmail.com</a>
11 Neuba Danho	Enseignant chercheur	UNA	<a href="mailto:danho_f@yahoo.fr">danho_f@yahoo.fr</a>
12 Juan Lapuente	chercheur	Centre de Recherche Comoé	<a href="mailto:juanlapuente@yahoo.com">juanlapuente@yahoo.com</a>
13 KOUADIO Yao Roger	Directeur de Zone Nord Est (Parc Comoé)	OIPR/DZNE	<a href="mailto:roger.kouadio@oipr.ci">roger.kouadio@oipr.ci</a>
14 TOULO Alain	Chargé d'étude	OIPR/DZNE	<a href="mailto:alain.toulo@oipr.ci">alain.toulo@oipr.ci</a>
15 Amara Ouattara	Chargé du suivi-écologique	OIPR/DZNE	<a href="mailto:amara.ouattara@oipr.ci">amara.ouattara@oipr.ci</a>
16 TOURE Joseph	Coordonnateur de la brigade Mobile	OIPR/DZNE	<a href="mailto:Joseph.toure@oipr.ci">Joseph.toure@oipr.ci</a>
17 ZEKRE Sylvestre	Chargé des mesures riveraines	OIPR/DZNE	<a href="mailto:sylvestre.zekre@oipr.ci">sylvestre.zekre@oipr.ci</a>
18 Ogou Yann Fabrice	Chef secteur Nassian	OIPR/DZNE	<a href="mailto:fabrice.ogou@oipr.ci">fabrice.ogou@oipr.ci</a>
19 Kobenan Marcelin	Animateur rural Nassian	OIPR/DZNE	<a href="mailto:Marcelin.kobenan@oipr.ci">Marcelin.kobenan@oipr.ci</a>
20 Karamoko Lamine	Agent nassian	OIPR/DZNE	<a href="mailto:lamine.karamoko@oipr.ci">lamine.karamoko@oipr.ci</a>

21	Kangoute Abdou Bakary	Directeur de Cabinet	Conseil Régional de Bouna	+225 05475468
22	Dosso Ismael	DG Administration	Conseil Régional de Bouna	+225 49254205
23	Kouame Paul-Marie	Chargé des Affaires Sociales	Conseil Régional de Bouna	+225 18 2221
24	Ouattara Hinnissiekoun	Chef de province de Yalo		+225 04387602
25	Malan Assemien	Directeur Départemental de l'Industrie et des Mines de Bouna	DDIM de Bouna	+22508572233
26	Remy Ledauphin	Expert Biodiversité	GOPA/Projet Kfw	<a href="mailto:remy.ledauphin@gmail.com">remy.ledauphin@gmail.com</a>
27	Ndri Théodore	Chef de Mission par intérim	GOPA/CEFACL	<a href="mailto:theondry@yahoo.fr">theondry@yahoo.fr</a>
28	Kouakou Claude	Assistant	GOPA/CEFACL	<a href="mailto:Kouakouclaud37@gmail.com">Kouakouclaud37@gmail.com</a>
29	Amichia Virginie	Assistante	GOPA/CEFACL	<a href="mailto:Virginie.amichia@yahoo.fr">Virginie.amichia@yahoo.fr</a>
30	Dingui Marie Serge	Assistante	GOPA/CEFACL	<a href="mailto:Maryserge28@yahoo.fr">Maryserge28@yahoo.fr</a>

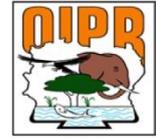
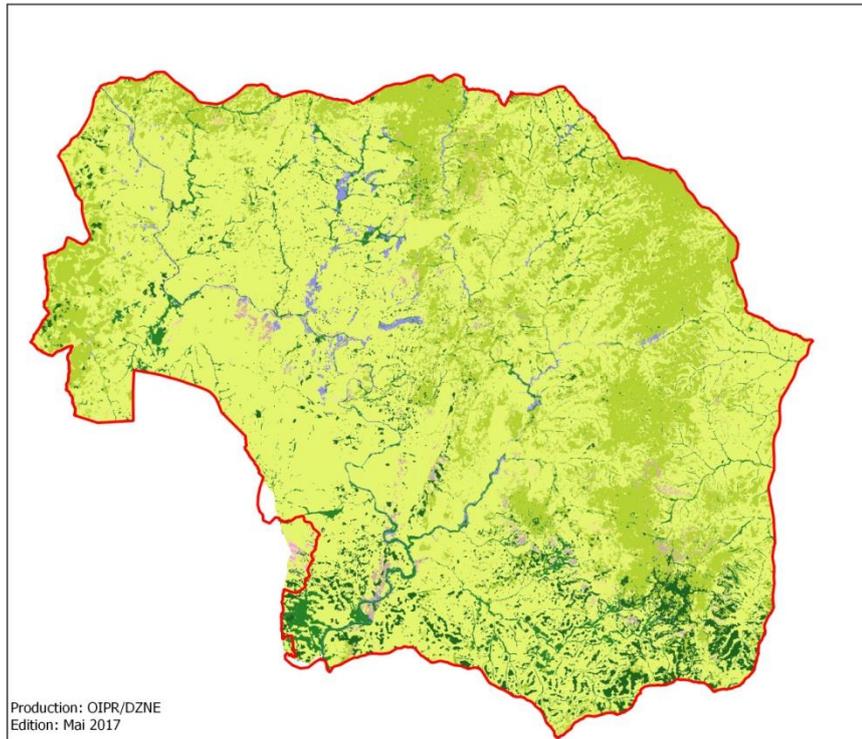
<b>LISTE DES PARTICIPANTS A LA RENCONTRE AVEC LES COMMUNAUTES LOCALES</b>				
	<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>PROVENANCE</b>
1	Kouamé Kouamé Fidèle	Maçon	Riverain	Toungbo
2	Kouamé Kobena	SG AVCD Toungbo-Yaga	Riverain	Toungbo
3	Yao Kouamé Jean-Marie	Membre ONG BENI-HALY	ONG BENI-HALY	Nassian
4	Yao Haoua	Présidente	ONG BENI-HALY	Nassian
5	Kouakou Kouassi François	Bénéficiaire projet poulet de chair	Riverain	Toungbo
6	Kouadio Kouakou Krah	Bénéficiaire projet poulet de chair	Riverain	Toungbo
7	Koffi Aboubacar	Cultivateur	Riverain	Yaga
8	Kouadio Kouamé Krah	Maçon	Riverain	Yaga
9	Kossia Dongo Mariam	Présidente	Groupement YEGOLEMASSE	Toungbo

10	Kouakou Inza	Cultivateur	Riverain	Toungbo
11	Kouadio Kouakou Djakolia	Cultivateur	Riverain	Yaga
12	Kouassi Kouadio Anzoumana	Cultivateur	Riverain	Yaga
13	Issouf Djakalia Laligiri	Cultivateur	Riverain	Toungbo
14	Ouattara Daoussiè	Garçon de salle	Riverain	Bouna
15	Kobena Kouadio André	Cultivateur	Riverain	Yaga
16	Koffi Issouf	Cultivateur	Riverain	Yaga
17	Kouamé Abena Sandjié	Menagère	Riverain	Yaga
18	Kouamé Yawa Krah	Menagère	Riverain	Yaga
19	Kouakou Kouamé	Chef du village	Riverain	Toungbo
20	Kouadio Kouakou Kangoli	Président des jeunes	Riverain	Toungbo
21	Kouman Affoua Pogo	Présidente des femmes	Riverain	Yaga
22	Koffi Diatto Etienne	SG AVCD	AVCD de Dédi	Dédi
23	Yao Kouamé Badou	Président	AVCD de Dédi	Dédi
24	Kamagata Awa	Fille de salle	Riverain	Yaga
25	Kouamé Ama	Menagère	Riverain	Toungbo
26	Kouassi Kossia Badou Véronique	Menagère	Riverain	Toungbo
27	Kouamé Adja Tenin	Menagère	Riverain	Toungbo
28	Akoua Aminata	Menagère	Riverain	Yaga
29	Kouamé Konenan Eric	Cultivateur	Riverain	Toungbo
30	Kouassi Kossia Koko	Menagère	Riverain	Toungbo
31	Yao Abenan	Menagère	Riverain	Toungbo
32	Koffi Kouadio Krah	Cultivateur	Riverain	Yaga
33	Fatou Ouattara	Menagère	Riverain	Toungbo
34	Kouassi Akoua Krah	Menagère	Riverain	Toungbo
35	Abenan Kouma	Menagère	Riverain	Yaga
36	Kossi Togonimidia	Menagère	Riverain	Toungbo
37	Yawa Krah	Menagère	Riverain	Toungbo
38	Kouassi Abenan	Menagère	Riverain	Toungbo
39	Yao Akoua Kouma	Menagère	Riverain	Toungbo
40	Ouattara Kouamé Dongo	Menuisier	Riverain	Toungbo
41	Kouakou Koffi Dongo	Cultivateur	Riverain	Toungbo
42	Kouassi Kobena Krah	Cultivateur	Riverain	Yaga
43	Kouassi Ibrahima	Cultivateur	Riverain	Toungbo

44	Kouakou Kouadio André	Cultivateur	Riverain	Toungbo
45	Kouadio Kouakou Robert	Cultivateur	Riverain	Toungbo
46	Kouakou Kouadio Kouma	Cultivateur	Riverain	Toungbo
47	Kouamé Gbanlé	Cultivateur	Riverain	Yaga
48	Kouassi Koffi Krah	Cultivateur	Riverain	Toungbo
49	Kouakou Kouamé Krah	Cultivateur	Riverain	Toungbo
50	Kouamé Dasséléwé	Cultivateur	Riverain	Toungbo
51	Yao Soumaila	Cultivateur	Riverain	Toungbo
52	Kouadio Vayo	Cultivateur	Riverain	Yaga
53	Kouamé Kobena Dongo	Cultivateur	Riverain	Yaga
54	Kouassi Kouamé François	Cultivateur	Riverain	Yaga
55	Kouadio Adou Lucien	Cultivateur	Riverain	Yaga
56	Yao Koffi Krah	Cultivateur	Riverain	Toungbo
57	Kouakou Kouakou Krah	Cultivateur	Riverain	Toungbo
58	Yao Abou Bakari	Cultivateur	Riverain	Toungbo
59	Yao Kouassi Krah	Cultivateur	Riverain	Yaga

## Annexe 5 : Cartes

Parc national de la Comoé  
Au Nord-Est de la Côte d'Ivoire



### Légende

-  Limite du PNC
- Occupation du sol dans le PNC
- Categorie
-  Cultures annuelles
-  Cultures pérennes
-  Plan d'eau; fleuve
-  Galerie forestière
-  Forêt et îlots de forêt
-  Savane arborée
-  Savane arbustive
-  Sol nu
-  Zone hydromorphe
-  Savane herbeuse
-  Affleurement rocheux
-  Plan d'eau, lacs ou mares
-  Habitation

Sources de données: Images Spot 2014

**Annexe 6 : Photos**

